

discussion paper

28

Christel Rosenberger-Balz

Les créatrices d'affaire,
en particulier les femmes voulant se réinsérer
dans la vie professionnelle en milieu rural

EURES discussion paper dp-28
ISSN 0938-1805

1994

EURES
Institut de recherches régionales en Europe
Schleicher-Tappeser KG
Basler Straße 19, D-79100 FREIBURG
Tél. 0049/ 761/ 70 44 1-0
Fax 0049/ 761/ 70 44 1-44

Das EURES-Institut

Ökonomie und Ökologie gehören für uns zusammen.

Eine nachhaltige Entwicklung braucht eigenständigere regionale Strukturen und intensivere europäische Zusammenarbeit.

Wir helfen, Perspektiven zu entwickeln und Ideen in die Tat umzusetzen.

Wir vermitteln. Zwischen Wissenschaft und Praxis, zwischen Ansprüchen und Interessen, zwischen unterschiedlichen Kulturen.

Unser Anliegen

Das EURES-Institut für regionale Studien in Europa ist ein unabhängiges Unternehmen für Beratung und Forschung. Es arbeitet mit vorwiegend sozial- und wirtschaftswissenschaftlichen Methoden für öffentliche und private Auftraggeber. Alle Arbeiten und Ansätze des EURES-Instituts sind durch drei wesentliche Anliegen geprägt:

- Nachhaltige Entwicklung
- Europäische Zusammenarbeit
- Demokratie

Eine verstärkte Beachtung regionaler Strukturen und Besonderheiten in Verbindung mit einer europäischen Perspektive ist in vielen Bereichen die Voraussetzung, um diesen Zielen näher zu kommen.

Unsere Arbeitsbereiche

Das EURES-Institut gliedert sich in zwei Arbeitsbereiche, die sich in diesem Sinne ergänzen:

- Arbeitsbereich Regionalentwicklung
 - Integrierte Regionalentwicklung
 - Tourismus
 - Wirtschaft/ Arbeitsmarkt/ Weiterbildung
 - Unternehmenskooperation und Logistik
- Arbeitsbereich Europäische Umweltpolitik
 - Europäische Umweltpolitik allgemein
 - Güterverkehr
 - Grenzüberschreitende Zusammenarbeit

**Les créatrices d'affaire,
en particulier le femmes voulant
se réinsérer dans la vie profes-
sionnelle en milieu rural**

Réalité, stratégies possibles, orientations

Christel Rosenberger-Balz

1994

Traduction: Silvie Sieber

EURES
Institut de recherches régionales en Europe
Schleicher-Tappeser KG
Basler Straße 19, D-79100 FREIBURG
Tél. 0049/ 761/ 70 44 1-0
Fax 0049/ 761/ 70 44 1-44

7	Qualification et conseils - Inventaire de l'offre	23
7.1	Souhaits et idées exprimés par les femmes	23
7.2	Formation supplémentaire s'adressant aux créatrices d'affaire - Inventaire de l'offre	24
7.2.1	Points forts des mesures de qualification pour les créatrices d'affaire	26
7.3	Réseaux	26
7.4	Bilan et stratégies possibles	26
8	Créatrices d'affaire en milieu rural	28
8.1	Les femmes en milieu rural	28
8.2	Thèses concernant les créations d'affaire des femmes en milieu rural	29
9	Domaines d'activité futurs en milieu rural	30
9.1	Champ d'activité: tourisme	30
9.2	Champ d'activité: alimentation	33
9.2.1	Dépôt de services nationaux	33
9.3	Champ d'activité: transport	34
9.4	Champ d'activité: structures de télécommunication/ Informatique ..	36
10	Conclusion	37
11	Bibliographie	39

Registre des illustrations

III. 1	Répartition du travail indépendant féminin par secteur d'activité économique, dans le Bade-Wurtemberg en 1989 (Source: Mikrozensus 1989, propres calculs)	7
III. 2	Evolution du chiffre d'affaires selon le sexe dans les années suivant la création d'une entreprise (Source: Jungbauer-Gans/ Preisendörfer 1992, p. 72)	13
III. 3	Composantes du produit "vacances" (Source: Rosenberger-Balz 1993b) .	32
III. 4	Magasins d'alimentation en République fédérale d'Allemagne, évolution de 1962 à l'an 2000 (prévisions) (Source: Graß 1990, p. 34)	33
III. 5	Centrale de mobilité (Source: Rosenberger-Balz 1993a)	35

Registre des tableaux

Tableau 1	Pourcentage de femmes à la tête d'activités indépendantes dans les anciens Länder en 1991 (Source: Mikrozensus 1991)	6
Tableau 2	Part des femmes à leur compte dans les différents secteurs correspondant à un office de l'emploi dans la région objet de notre étude en 1987 (Source: recensement de 1987)	6
Tableau 3	Les dix premières branches les plus fréquemment choisies selon le sexe (Source: Jungbauer-Gans/Preisendörfer 1992, p. 67)	8
Tableau 4	Travail indépendant des femmes selon leur niveau d'études, 1989 (Source: Ministère de l'économie du Bade-Wurtemberg, Ministerium für Wirtschaft Baden-Württemberg 1991, p. 5)	9
Tableau 5	Travailleurs indépendants dans le Bade-Wurtemberg par tranches d'âge en 1990 (Source: Ministère de l'économie, Ministerium für Wirtschaft 1991, p. 4)	11
Tableau 6	Revenus nets mensuels des travailleurs indépendants par classes de revenu, en pourcentage, année 1991 (Source: Mikrozensus 1991)	12
Tableau 7	Offres de qualification pour les créatrices d'affaire (Source: Ambos/Schiersmann 1991, p. 40)	25

1 Préambule

L'étude "Les créatrices d'affaire, en particulier les femmes voulant se réinsérer dans la vie professionnelle en milieu rural" s'insère dans le projet général "Conditions régionales et possibilités de soutien de l'activité professionnelle des femmes", soutenu et réalisé dans le cadre de l'initiative de la Communauté européenne NOW, "New Opportunities for Women". Le projet est financé par le Ministère fédéral de la Culture et des Sciences allemand, le Ministère de la Famille, Condition féminine, Formation permanente et Art du Bade-Wurtemberg, et par le Fonds Social Européen par l'intermédiaire du Ministère fédéral du Travail et Ordre social.

Le projet est réalisé par l'Institut EURES, réalisateur d'études régionales en Europe, en collaboration avec le Deutscher Frauenring (Cercle des Femmes allemand), "Frau und Technik" (Femme et Technique), organisme de formation permanente au sein du Deutscher Frauenring au niveau local de Fribourg, et ce projet s'étale sur une durée de deux ans, d'octobre 1992 à septembre 1994.

L'objectif du projet est d'analyser en détail les conditions de l'activité professionnelle des femmes dans la ville de Fribourg et dans ses circonscriptions limitrophes, Breisgau-Haute Forêt Noire et Emmendingen, étant donné le développement à prévoir dans cette région. Les résultats de cet état des lieux régional livreront la base au développement et à la définition de nouveaux champs d'activité et profils de profession pour les femmes en milieu rural et urbain. Des solutions seront proposées pour améliorer les conditions générales et individuelles de l'activité professionnelle des femmes, particulièrement en ce qui concerne leur réinsertion professionnelle. Dans le cadre de ce projet, nous proposerons en outre une mesure de formation professionnelle qui, aussi bien d'un point de vue méthodique-didactique qu'au niveau de l'établissement de son calendrier, est spécialement prévue pour les femmes désirant retourner dans la vie professionnelle.

L'étude présente s'insère dans la section du projet consacrée à la "Création d'entreprises en milieu rural". Elle servira de base à deux autres travaux ultérieurs prévus dans le cadre de cette section du projet, intitulés "Conditions et possibilités de création d'entreprises par les femmes voulant se réinsérer dans la vie professionnelle - milieu rural de la région économique de Fribourg" et "Conception de séminaire: création d'entreprises". L'élaboration de cette étude a été également guidée par le souci de transmettre à nos partenaires de coopération français une idée générale facile d'approche et concise sur la thématique de la création d'entreprises par les femmes en Allemagne fédérale, ainsi que sur ses champs d'activité potentiels en milieu rural. Pour l'élaboration de l'étude "Les créatrices d'entreprises, en particulier les femmes voulant se réinsérer dans la vie professionnelle en milieu rural", deux mois étaient à notre disposition.

Je tiens à remercier particulièrement les membres du comité du projet pour leur concours et apport d'idées.

Fribourg, octobre 1993

Christel Rosenberger-Balz

2 Introduction

A une époque où même un nouvel essor de la conjoncture ne permet pas d'espérer la création de nouveaux emplois, il est difficile pour les femmes d'envisager une activité professionnelle ayant un avenir. Les femmes désirant réintégrer la vie professionnelle après l'avoir temporairement quittée pour des motifs familiaux, sont particulièrement touchées par l'âpre concurrence sévissant sur le marché du travail. Dans la lutte pour un poste de travail, elles se trouvent souvent, notamment les mères de famille, acculées dans une impasse. Etant donné la raréfaction croissante des postes, les femmes doivent justifier leur volonté de travailler face à leurs collègues masculins. Si les femmes désirant réintégrer la vie active habitent en outre en milieu rural, elles sont de surcroît confrontées aux profonds procès de restructuration socio-économique et à des handicaps comme l'insuffisance de l'infrastructure.

Le retour à la vie professionnelle peut être conçu aussi bien comme intégration dans un rapport salarial dépendant que comme mise à son compte. La présente étude se propose de sonder les conditions générales de la création d'entreprises de la part de femmes retournant à la vie professionnelle en milieu rural. Notons que dans ce contexte, la création d'une entreprise n'est pas considérée en tant qu'alternative mais comme activité supplémentaire venant compléter les autres activités professionnelles potentielles des femmes.

Les femmes qui contribuent à déterminer le développement économique en tant que chefs d'entreprise continuent d'être communément perçues comme des êtres exotiques. Cela met en valeur la faible disposition générale à accepter une participation égalitaire entre femmes et hommes à la vie active et au procès économique.

La création d'une entreprise ne représente pas une perspective professionnelle pour toutes les femmes désirant travailler. Outre les conditions sociales et les conditions spécifiques à une création d'entreprise, les facteurs individuels nécessaires doivent être réunis si l'on veut monter et diriger une entreprise. Dans la présente étude, nous examinerons en particulier les conditions sociales et les possibilités de promouvoir la création d'entreprise par les femmes. Un tel soutien à la création d'un entrepreneuriat féminin ne doit cependant pas venir se substituer au travail urgent d'une nouvelle répartition du travail aussi bien pour les femmes **que pour les hommes** par l'introduction de nouveaux horaires de travail compatibles avec la vie de famille, mais en revanche venir le compléter en ouvrant de nouveaux horizons concernant la participation des femmes à la vie économique.

Les femmes ne se bornent pas à simplement vouloir participer à la vie active. Beaucoup d'entre elles, notamment celles ayant temporairement arrêté de travailler, souhaitent une profession leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Elles veulent exercer leur métier sans pour autant avoir à négliger leur famille et particulièrement leurs enfants.

En raison des importants procès de restructuration effectués en milieu rural, beaucoup d'emplois traditionnellement effectués par les femmes, comme par exemple les emplois dans les petits commerces, petites cliniques, administration communale, à la poste ou à l'école communale, sont menacés. Le nombre d'entreprises agricoles qui en général offraient au moins un poste de travail pour une femme et souvent plusieurs pour des travailleurs saisonniers, est en forte diminution. La proximité de la sphère familiale et du lieu de travail qui formait jusqu'à présent un élément positif pour le retour des femmes à la vie professionnelle est ainsi en voie de disparition. La réintégration dans la vie active, si elle réussit à se faire, s'effectue souvent avec nombre de difficultés.

Cette situation de départ rapidement esquissée forme la toile de fond sur laquelle nous allons examiner les conditions générales pour la création d'entreprise de femmes regagnant la vie professionnelle en milieu rural.

3 Méthode

Les conditions générales pour la création d'une activité indépendante par les femmes voulant retourner dans la vie active en milieu rural seront abordées à la lumière des questions suivantes:

- Quelle part et quel poids occupent les créatrices d'entreprise sur tout le territoire de l'Allemagne fédérale et spécialement dans la région au centre de notre étude, la région économique de Fribourg?
- Quelles différences existe-t-il entre les entreprises créées par les femmes et celles créées par les hommes?
- Quelles conséquences en résulte-t-il au niveau des activités de soutien, de conseils et de qualification pour les femmes qui désirent se mettre à leur compte?
- Quels champs d'activité en vue de création d'entreprises par des agents féminins s'offrent particulièrement en milieu rural?

4 Données statistiques à disposition

La présente étude est centrée sur la zone rurale de la région économique de Fribourg. Souvent, les statistiques nécessaires sont inexistantes aux niveaux de la circonscription et de la commune, si bien qu'il faut travailler avec des statistiques établies au niveau du land.

Aucune statistique officielle portant sur la création d'activités indépendantes et d'entreprises selon le sexe n'existe en Allemagne fédérale. Si l'on veut travailler sur les chefs d'entreprise femmes et leurs entreprises, il faut se borner à recourir à la catégorie "professions indépendantes". Outre les chefs d'entreprise, la catégorie des professions indépendantes englobe également les vacataires.

Dans le microrecensement Mikrozensus, les travailleurs indépendants sont régulièrement enregistrés selon le sexe, l'âge, le niveau d'études et le revenu. La saisie des données selon le sexe se répartit suivant les secteurs économiques, activités de production, commerce et transports, services ainsi que agriculture et exploitation forestière. Les travailleurs indépendants de l'artisanat apparaissent dans les chiffres se rapportant aux activités de production et dans le domaine des services.

Le microrecensement fournit uniquement une description du statu quo actuel; les procès dynamiques de créations ou de cessations d'activité y sont absents. Les saisies statistiques portant sur les déclarations d'ouvertures d'activités commerciales, qui permettraient de refléter ces procès, ne sont généralement pas ordonnées selon le sexe. Seules quelques Chambres des Métiers et Chambres de l'Industrie et du Commerce sont en possession de statistiques faisant apparaître la catégorie du sexe en ce qui concerne les inscriptions ou désinscriptions sur le Registre du Commerce et des Sociétés (p.ex. la Chambre des Métiers de Hambourg). Les entreprises dirigées par les femmes et les créations nouvelles d'entreprises de la part de femmes y apparaissent selon la structure professionnelle des activités de l'entreprise. Outre les créations d'entreprises nouvelles, ces chiffres recouvrent également les cas de changement de raison sociale, les reprises d'une affaire ainsi que les entreprises ne développant pas d'activité d'affaires sur le marché, de sorte que le nombre se rapportant à la création d'activités indépendantes est plus élevé qu'il ne l'est en réalité.

En ce qui concerne les zones rurales, les enquêtes régulières annuelles réalisées auprès des exploitations agricoles dans le cadre de l'élaboration de statistiques agraires peuvent être utilisées. Elles nous permettent de dégager le nombre de femmes à la tête d'exploitations agricoles.

Les sources de données citées plus haut sont insuffisantes pour aborder nombre de questions relatives à la création d'activités indépendantes et à la direction d'entreprises par des femmes. Pour cette raison, depuis plusieurs années des études empiriques viennent les compléter. Ces études seront intégrées plus bas dans notre inventaire sur les données statistiques à notre disposition.

5 Femmes à la tête d'une entreprise ou autre activité indépendante

Les femmes qui fondent une entreprise sont de plus en plus fréquentes. En 1991, 682 000 femmes étaient à leur compte sur le territoire de l'ancienne République fédérale. Les femmes représentaient ainsi 25,36% des travailleurs indépendants alors que leur part n'atteignait que 21,8% en 1981. De 1981 à 1991, le nombre d'hommes et de femmes à leur compte est monté en tout de 2.266.000 à 2.689.000, soit une augmentation de l'ordre de 423.000, si bien que le fait de "se mettre à son compte" peut être considéré comme une tendance générale actuelle.

Pendant la même période, le nombre de femmes à leur compte augmentait de 202.000. Entre 1977 et 1989, avant le grand boom de nouvelles créations d'entreprises, 77% de l'augmentation des personnes à leur compte était due aux femmes (Jungbauer-Gans 1992). Aujourd'hui encore à l'origine de 45% des nouvelles fondations, les femmes continuent de jouer un rôle essentiel pour la création d'entreprises. En 1991, 5,69% de l'ensemble des femmes dans la vie active et 11,3% de l'ensemble des hommes dans la vie active exerçaient une profession indépendante.

La comparaison entre les différents länder fait ressortir de nettes différences quant au pourcentage de femmes à la tête d'activités indépendantes. A côté de la Sarre, surtout Berlin-Ouest et les villes-états de Hambourg et de Brême affichent un nombre relativement élevé de chefs d'entreprise femmes. En lanternes rouges arrivent le Bade-Wurtemberg et la Basse-Saxe où nous trouvons le plus faible pourcentage de femmes parmi les chefs d'entreprise.

Sarre	30,6
Hambourg	30,4
Brême	28,6
Berlin	27,4
Rhénanie du Nord/ Westphalie	26,4
Hesse	26,3
Schleswig-Holstein	26,0
Bavière	25,0
Rhénanie-Palatinat	24,8
Bade-Wurtemberg	23,4
Basse-Saxe	22,4

Tableau 1 Pourcentage de femmes à la tête d'activités indépendantes dans les anciens Länder en 1991 (Source: Mikrozensus 1991)

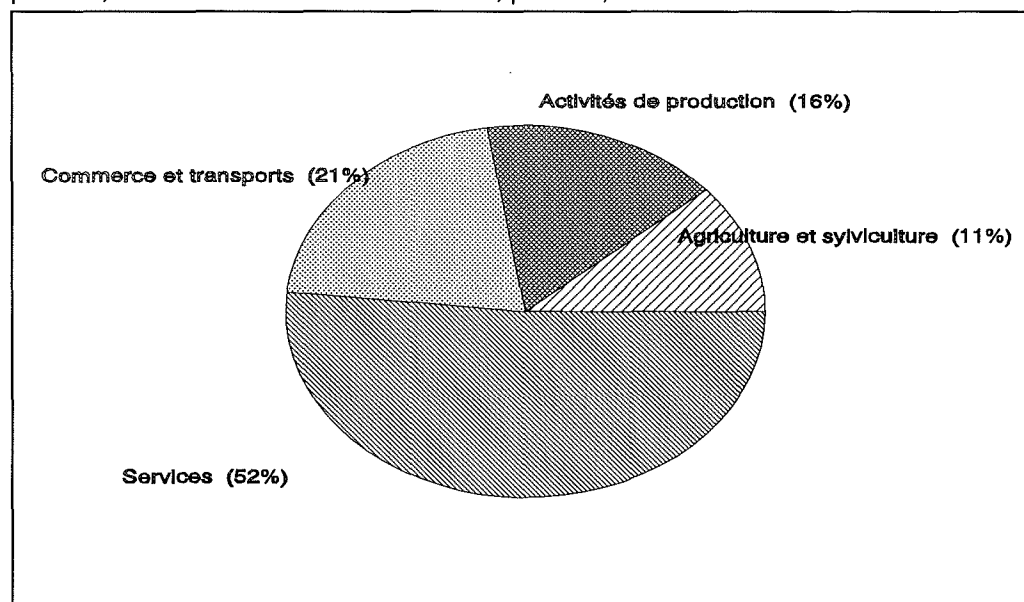
Fribourg	34,5
Emmendingen	22,3
Waldkirch	35,9
Titisee-Neustadt	27,4
Müllheim	26,1

Tableau 2 Part des femmes à leur compte dans les différents secteurs correspondant à un office de l'emploi dans la région objet de notre étude en 1987 (Source: recensement de 1987)

Pour se faire une idée des différences géographiques concernant la part de l'entrepreneuriat féminin à l'intérieur de la région objet de notre étude, la région économique de Fribourg, nous pouvons recourir aux données fournies par le recensement général de 1987. Ce recensement remontant à six ans, l'image que ses statistiques transmettent manque de netteté et, en raison de la différence de méthode utilisée pour l'obtention des données, une comparaison directe avec les données du Mikrozensus ne peut être effectuée. En 1987, les entrepreneuses et femmes exerçant une activité indépendante de la zone de Waldkirch arrivaient en première place avec un pourcentage de 35,9% des travailleurs indépendants femmes sur le territoire de notre région d'analyse, Fribourg venant en deuxième position avec un pourcentage de 34,5.

5.1 Secteurs et branches économiques

En 1989, les 102.000 chefs d'entreprises femmes dans le Bade-Wurtemberg étaient pour 51,4% dans le secteur des services, pour 20,9% dans le secteur du commerce et



III. 1 Répartition du travail indépendant féminin par secteur d'activité économique, dans le Bade-Wurtemberg en 1989 (Source: Mikrozensus 1989, propres calculs)

des transports, pour 16,1% dans des activités de production et pour 11,4% dans l'agriculture et la sylviculture.

A l'intérieur de ces mêmes secteurs économiques, la part de femmes exerçant une activité indépendante est variable: le secteur des services présente encore le pourcentage le plus élevé, à raison de 34,7%. Dans le secteur du commerce et des transports, elles sont représentées à 28,2%, dans l'agriculture et sylviculture à 19,8% et enfin à 13,1% dans les activités de production.

Dans leur choix d'une profession indépendante, les femmes se tournent en général vers d'autres branches que celles que choisissent les hommes. En l'absence de statistiques officielles selon le sexe pour la répartition des actifs indépendants dans les différentes branches, nous nous servons des résultats d'une étude munichoise sur les

créations d'entreprise (Jungbauer-Gans/ Preisendörfer 1992) afin de faire ressortir ces différences. A la suite d'une enquête portant sur 481 créatrices et 1.368 créateurs d'entreprises, il s'est révélé que les femmes choisissaient dans une large mesure des domaines d'activité "typiquement féminins".

Branches choisies par les femmes	N	%	Classement	%	N	Branches choisies par les hommes
Commerce/ textile	38	7,9	1	5,9	81	Informatique
Bureau de dactylographie	35	7,3	2	5,6	77	Sociétés de conseils aux entreprises
Restauration	33	6,9	3	5,5	75	Transport, Expédition
Sociétés de conseils aux entreprises	31	6,4	4	4,5	62	Assurances
Commerce/ alimentation	27	5,6	5	4,5	62	Restauration
Commerce/ produits de beauté	23	4,8	6	4,0	54	Fabrication de produits électrotechniques
Fabrication de textiles	17	3,5	7	4,0	54	Commerce/ alimentation
Assurances	15	3,1	8	3,6	49	Commerce/ textile
Commerce/ jouets	14	2,9	9	3,4	46	Imprimerie
Commerce/ papeterie	14	2,9	10	3,0	41	Commerce/ articles (d'automobiles??)
Total: Femmes	247	51,3		44,0	604	Total: Hommes

Tableau 3 Les dix premières branches les plus fréquemment choisies selon le sexe (Source: Jungbauer-Gans/Preisendörfer 1992, p. 67)

5.1.1 Femmes chefs d'entreprise dans l'agriculture

Dans le cadre de cette étude, nous accordons une attention particulière aux travailleuses indépendantes en milieu rural et par conséquent aussi dans l'agriculture.

En 1992, il y avait dans le Bade-Wurtemberg 4.600 femmes à la tête d'une exploitation agricole. Cela représente moins de 5% du total des actives indépendantes dans le Bade-Wurtemberg. Elles ne forment donc également que 8,25% de l'ensemble des patrons d'exploitation agricole et, lorsque ces entreprises ont une surface d'exploitation dépassant 2 hectares, ce pourcentage descend encore à 5,7%. La part de femmes à la tête d'une exploitation se trouve en rapport direct avec la taille de l'entreprise. Dans les exploitations de moins d'un hectare, elles sont représentées à 18%, et lorsque la surface exploitée se situe entre 2 et 5 hectares, ce pourcentage descend à 10,1%. Dans les exploitations de 50 hectares et plus, elles ne forment plus que 2,1% (Statistisches Landesamt *office des statistiques du Land* 1992). Dans le sud du pays de Bade, trois quart des entreprises fonctionnent en activité d'appoint. 70% des hommes et 25% des femmes concernés exercent alors une autre activité professionnelle.

5.2 Ressources en capital humain des créatrices d'entreprise

Les indicateurs traditionnellement utilisés dans les recherches sur le marché du travail afin de mesurer les ressources en capital humain, le niveau d'études et l'expérience professionnelle, se révèlent insuffisants en ce qui concerne les créatrices d'entreprise. Il nous paraît nécessaire d'ajouter les paramètres de l'expérience préalable dans la branche où a lieu la création de l'entreprise, l'expérience préalable en tant que cadre ou à la tête d'une affaire, ou encore l'expérience du travail indépendant dans le milieu familial d'origine. Nous trouvons les données concernant le niveau d'études professionnel dans les statistiques officielles. Si l'on veut se faire une idée de l'importance des autres indicateurs, nous devons faire appel à des études particulières.

5.2.1 Niveau d'études dans la profession

La formation professionnelle des créatrices d'entreprise et des femmes à leur compte est moins élevée que celle de leurs homologues masculins. Parmi les 102.000 femmes à leur compte dans le Bade-Wurtemberg, un nombre étonnant (30.500, donc 30%) n'a pas de diplôme professionnel. Nous sommes en présence d'une différence fonamen-

Niveau d'études	Total de la population active féminine	Subdivision actives indépendantes	
	en milliers	Globalement en milliers	en pourcentage de la population active féminine en %
Total	1.765,4	102,0	5,8
Sans diplôme professionnel	609,8	30,5	5,0
Certificat d'apprentissage ou de stage de formation	941,1	45,3	4,8
Diplôme d'école professionnelle ¹	66,3	8,8	13,3
Diplôme d'école supérieure ²	148,2	17,4	11,7
¹ diplôme de maîtres et techniciens inclus			
² diplôme d'école professionnelle supérieure (diplôme d'ingénieur aussi) inclus			

Tableau 4 Travail indépendant des femmes selon leur niveau d'études, 1989 (Source: Ministère de l'économie du Bade-Wurtemberg, Ministerium für Wirtschaft Baden-Württemberg 1991, p. 5)

tale par rapport aux travailleurs indépendants masculins, dont seulement 12,7% dirigent une entreprise sans être en possession d'un diplôme professionnel. Il n'y a pas

de différence notable en ce qui concerne la part de travailleurs indépendants masculins et féminins en possession d'un certificat professionnel d'apprentissage ou de stage de formation ainsi que d'un diplôme universitaire. Nous notons par contre une grande différence chez les actifs indépendants en possession d'un diplôme d'école professionnelle supérieure. Alors que seulement 9% des actives indépendantes ont un diplôme d'école professionnelle supérieure, ce pourcentage s'élève à 26% chez les chefs d'entreprises et travailleurs indépendants hommes.

5.2.2 Expérience dans la branche choisie, en tant que cadre ou à la tête d'une affaire

L'étude munichoise sur les créateurs d'entreprise fait ressortir de nettes différences relativement aux indicateurs de ressources en capital humain. Uniquement 50% des créatrices d'entreprise disposent d'expérience dans la branche de leur choix tandis que 65% des créateurs d'entreprise indiquent avoir déjà travaillé dans la branche qu'ils ont choisie pour se mettre à leur compte. La durée de l'expérience professionnelle dans la branche choisie pour la création s'élevait chez les hommes à 7,9 ans, chez les femmes par contre à une durée nettement moindre: 5,2 ans. La durée de l'interruption professionnelle est ici également en cause. S'élevant à 4,8 années chez les femmes, elle est quatre fois plus élevée que chez les hommes. En ce qui concerne la question de l'expérience préalable à la tête d'une affaire, 19% des femmes interrogées ont répondu affirmativement contre 38% chez leurs homologues masculins, c'est-à-dire du simple au double. Uniquement au niveau de l'expérience du travail indépendant dans le milieu d'origine, mesurée par rapport au statut professionnel du père (le statut professionnel de la mère n'apparaissant pas dans les catégories), aucune différence significative n'est à noter. Beaucoup moins de femmes disposent d'expérience en tant que cadre; dans l'étude citée ci-dessus, elles ne sont que 46% contre 60% des hommes créateurs d'entreprise. Ce manque de qualification a des conséquences supplémentaires. Une position de cadre permet en effet de nouer un grand nombre de relations professionnelles qui pourront être utiles plus tard dans l'intérêt de la propre entreprise.

5.2.3 Tranche d'âge

En 1990 dans le Bade-Wurtemberg, les tranches d'âge moyennes et plus jeunes chez les actives indépendantes se trouvaient en légère surproportion. Environ 36% des chefs d'entreprise femmes avaient moins de 40 ans. Les actives indépendantes du Bade-Wurtemberg sont ainsi comparativement plus jeunes que leurs homologues masculins, dont 31% seulement ont moins de 40 ans. Cela manifeste surtout la tendance relevée chez les femmes ces dernières années de rattraper leur retard dans les créations d'entreprises.

Age de ... à ... non accompli	Hommes		Femmes	
	en milliers	en %	en milliers	en %
moins de 30	26,3	8,0	10,0	10,4
30-35	35,3	10,8	12,7	13,1
35-40	40,4	12,3	11,9	12,3
40-45	40,6	12,4	14,2	14,7
45-50	43,6	13,3	17,2	17,8
50-55	56,9	17,3	11,9	12,3
55-60	38,8	11,8	7,3	7,6
60-65	30,1	9,2	5,4	5,6
65 et plus	16,1	4,9	6,0	6,2
Total	328,1	100,0	96,6	100,0

Tableau 5 Travailleurs indépendants dans le Bade-Wurtemberg par tranches d'âge en 1990 (Source: Ministère de l'économie, Ministerium für Wirtschaft 1991, p. 4)

5.3 Nombre de collaborateurs

L'étude munichoise sur les créations d'entreprise (Jungbauer-Gans/ Preisendörfer 1992) révèle de grandes différences selon le sexe quant au nombre de collaborateurs employés au moment de la création de l'entreprise. 63% des firmes créées par les femmes débutent comme simples firmes à une personne, contre seulement 48% pour les firmes créées par les hommes. Dans les entreprises créées par les femmes, le nombre d'employés moyen s'élevant à 2,16 est nettement inférieur à celui relevé dans les entreprises créées par leurs confrères d'un nombre moyen de 3,01. Cette différence de départ s'accroît encore par la suite. Aussi bien l'accroissement relatif que l'accroissement absolu en nombre de collaborateurs est plus fort dans les entreprises créées par les hommes. L'enquête sur les chefs d'entreprise femmes réalisée en 1992 pour le Landsgewerbeamt, Office du Commerce et de l'Industrie, du land Bade-Wurtemberg a fait apparaître que la plupart des entreprises créées par les femmes emploient de 0 à 5 employés (Office du Commerce et de l'Industrie de Bade-Wurtemberg 1993)

5.4 Revenu et chiffre d'affaires

Nous observons des différences sensibles au niveau du revenu net entre les actifs et actives indépendants en République fédérale (pour le Bade-Wurtemberg, le microrecensement ne nous fournit pas de résultats concernant la différence de revenus selon les sexes). Les revenus nets des actives indépendantes sont nettement plus bas. Près d'un quart d'entre elles, 24,7% exactement, disposent seulement d'un revenu inférieur à 1.000 DM. Et tandis que plus d'une active indépendante sur trois doit encore se contenter d'un revenu de 1.400DM ou moins, la part d'actifs indépendants se rangeant dans cette classe de revenus est relativement faible, s'élevant seulement à 7,8%. D'un autre côté, seules 14,1% des actives indépendantes ont un revenu supérieur à 4.000 DM. Chez leurs homologues masculins, ce pourcentage s'élève à 41,6%

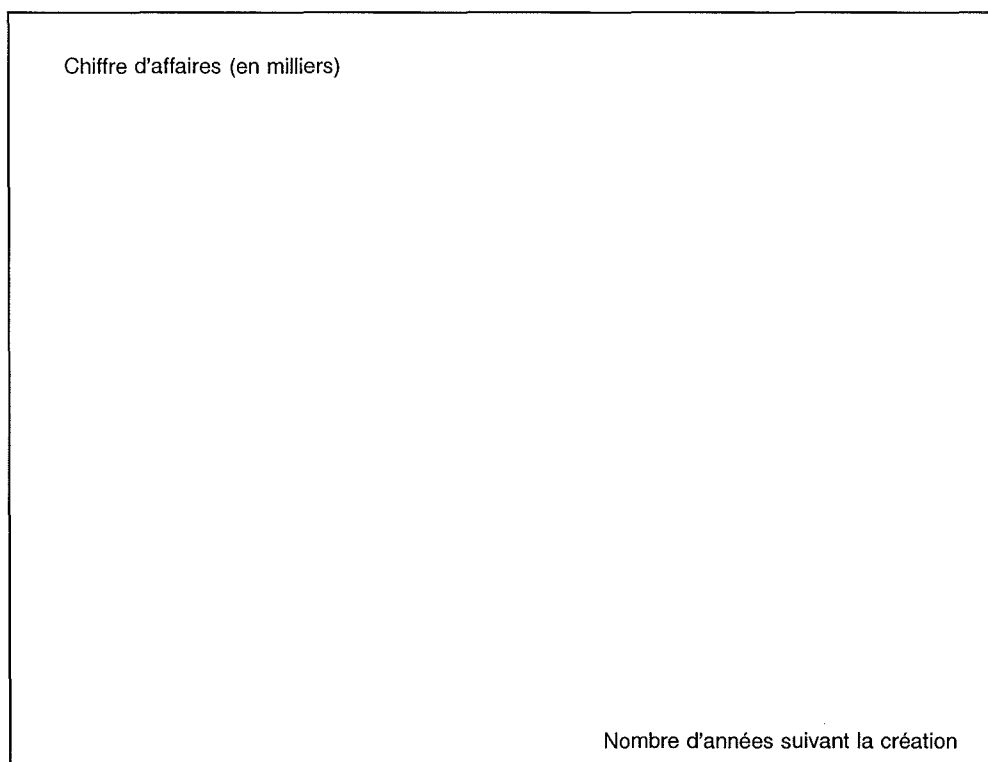
Revenu	Hommes	Femmes
jusqu'a 600	1,7	14,7
jusqu'a 1.000	3,9	24,7
jusqu'a 1.400	7,8	35,9
jusqu'a 2.200	21,2	58,7
jusqu'a 2.500	28,7	66,1
jusqu'a 3.000	39,6	75,0
jusqu'a 4.000	58,4	85,8
4.000 et plus	41,6	14,1

Tableau 6 Revenus nets mensuels des travailleurs indépendants par classes de revenu, en pourcentage, année 1991 (Source: Mikrozensus 1991)

Dans l'étude munichoise sur les créations d'entreprises (Jungbauer-Gans/ Preisendörfer 1992), l'évolution du chiffre d'affaires dans les entreprises dirigées par des hommes ou des femmes révèle des différences marquées dans la stratégie d'entreprise.

5.5 Mobilisation de capitaux

La plupart des études (p.ex. Assig/ Gather/ Hübner 1985; Ambos/ Schiersman 1991; Jungbauer-Gans 1993) font ressortir la faible mobilisation de capitaux chez les créatrices d'une affaire. Elle est nettement moins élevée que chez leurs homologues masculins. Dès la phase de départ, nombre d'entre elles doivent se procurer un financement complémentaire (Assig/ Gather/ Hübner 1985). La différence est particulièrement nette au niveau de la présence de capital propre (Jungbauer-Gans 1993). Avant la création de leur entreprise, les hommes quittaient généralement le monde du travail où ils avaient occupé des positions professionnelles mieux rémunérées, ayant ainsi de plus grandes possibilités d'accumuler du capital que les femmes qui désirent créer leur propre entreprise.



III. 2 Evolution du chiffre d'affaires selon le sexe dans les années suivant la création d'une entreprise (Source: Jungbauer-Gans/ Preisendörfer 1992, p. 72)

5.6 Intentions sous-jacentes à la création de l'affaire

Plusieurs enquêtes se sont penchées sur la question des motifs incitant à devenir indépendant. A titre d'exemple, nous citerons les intentions sous-jacentes à la création d'entreprise tirées d'une étude de Assig (1985).

Les motifs sont énumérés selon l'ordre de fréquence dans laquelle ils sont cités par les créatrices:

- imposer ses propres idées
- obtenir liberté de décision et d'action
- prouver ses propres capacités
- monter soi-même quelque chose d'important
- ne pas travailler pour d'autres, mais pour soi
- volonté d'indépendance économique
- faire le travail que l'on veut
- travailler dans une unité dont on comprend le tout dès le départ
- un certain goût du risque
- monter une organisation réussie
- avoir davantage de contacts avec les gens
- déterminer personnellement le montant du revenu
- diriger des gens

- obtenir un revenu conforme au travail investi
- obtenir influence et puissance
- créer quelque chose qui dure
- raisons relatives à la situation de l'emploi et d'ordre conjoncturel
- désir d'obtenir un revenu plus élevé
- stimulation par des exemples positifs
- difficultés de travailler dans le statut d'employé
- possibilité de travailler en commun avec le conjoint
- prestige dans la vie publique
- placement de l'argent, constitution d'un capital
- avantages fiscaux
- tradition familiale

Il est frappant de constater combien les mobiles d'ordre financier tels le "désir d'obtenir un revenu plus élevé", "placement d'argent et constitution d'un capital", et "avantages fiscaux" arrivent tard dans l'ordre des motifs avancés. Une comparaison avec l'enquête de KLANDT et HEINZ (1984), portant également sur les motifs à l'origine de la création d'une entreprise, révèle que les mobiles d'ordre financier jouent un rôle plus important chez les créateurs d'entreprise. Ces résultats viennent confirmer la thèse souvent avancée que chez les hommes, la création d'une entreprise vise à la constitution de capital, tandis que chez les femmes, outre la fonction de revenu d'appoint, elle traduit davantage la volonté de se réaliser en tant que personne et d'être professionnellement indépendante.

5.6.1 Création d'entreprise comme activité d'appoint

D'après les réponses données dans différents sondages, les femmes conçoivent fréquemment leur entreprise comme un complément aux tâches familiales. L'étude munichoise sur les créateurs d'entreprise nous donne une idée de l'importance de ce groupe. 41% des créatrices d'entreprise veulent se procurer par ce biais un revenu d'appoint. Chez les hommes, la création d'une entreprise est beaucoup moins reliée à cette motivation; étant néanmoins pour eux à la source de 29% des créations, elle en touche une fraction non négligeable. Vu ces chiffres, il faudra accorder une attention particulière à ce groupe.

5.6.2 Obtenir des revenus suffisants

L'enquête de l'étude munichoise sur les créations d'entreprise présente les mêmes résultats que ceux exposés plus haut tirés de l'étude ASSIG. Un nombre nettement plus élevé de femmes (72% des femmes interrogées) que d'hommes (61%) veulent s'assurer des revenus suffisants en créant leur propre entreprise.

5.6.3 Choix du lieu de travail et travail sur un marché local

Pour les femmes, il est important que le lieu de résidence soit à proximité de leur entreprise afin qu'elles puissent mieux concilier travail et vie de famille. C'est pour cette raison que beaucoup de créatrices fondent leur entreprise à leur lieu de résidence - éventuellement dans leur propre appartement ou maison. Dans l'étude munichoise, 89% de femmes avaient fondé leur entreprise dans l'environnement immédiat de leur

domicile. Dans la même étude, 62%, c'est-à-dire 11% de plus que les hommes, ont répondu ne pas avoir de trajet à parcourir jusqu'à leur entreprise. (Jungbauer-Gans 1992). 66% des entreprises créées par les femmes veulent uniquement travailler sur le marché local contre 52% chez les hommes. "Ceci nous permet de conclure qu'en majorité, la sphère d'activité des entreprises créées par les femmes se limite au niveau local (Jungbauer-Gans/ Preisendörfer 1992, p. 67).

5.7 Forme juridique

Nous n'avons pas non plus de statistiques officielles conçues selon les sexes relativement à cette question. C'est encore dans différentes enquêtes portant sur les chefs d'entreprise femmes que nous devons chercher des indices, comme p.ex. dans celles de KIRSCH/ LÜHDER (1991), WLOCH/ AMBOS (1986) ou JUNGBAUER-GANS (1992). KIRSCH/ LÜHDER ont interrogé en 1989 112 créatrices d'activités indépendantes dans la région de Hambourg. Plus de la moitié ont fondé leur affaire seules. Fréquemment, une partenaire femme vient s'y joindre ultérieurement ou bien, tout du moins, les locaux sont utilisés en commun. Beaucoup de femmes ont exprimé le désir de pouvoir échanger leurs idées et travailler en commun, ce qui porte à penser que les créations à une seule personne sont souvent plutôt le fait de circonstances extérieures. Pour la forme juridique, 37% des femmes interrogées ont choisi une société de droit civil et 11% ont fondé une association, inscrite au registre, reconnue d'utilité publique. JUNGBAUER-GANS constate que seules 16% des créatrices d'affaire font inscrire leur entreprise au registre du commerce. Il en résulte une nette différence par rapport aux hommes qui sont 37% à y inscrire leur entreprise. En général les femmes optent pour des formes juridiques où elles sont responsables sur tous leurs biens.

5.8 Chances de réussite

Les chances de réussite d'une entreprise dépendent de toutes sortes de facteurs. Outre les données relatives à l'entreprise elle-même telles la branche et la forme juridique, les ressources en capital humain, le financement, la phase antérieure à la création d'entreprise et la présence d'un réseau social jouent un rôle considérable. Comme les femmes fondent d'autres entreprises que les hommes, une comparaison de la réussite selon les sexes n'apporterait pas grand-chose. JUNGBAUER-GANS en arrive par conséquent à la conclusion suivante: "Si les créatrices possédaient préalablement les mêmes connaissances professionnelles et si elles fondaient les mêmes entreprises que les hommes, aucune différence ne pourrait être dénotée dans les chances de réussite de leurs entreprises" (Jungbauer-Gans, 1992, p.181). Il faut cependant constater que les caractéristiques propres aux entreprises créées par les femmes ont souvent un effet plutôt négatif sur leurs chances de succès. Elles débutent en outre dans des conditions individuelles beaucoup moins bonnes et en présence de relations professionnelles moins développées.

5.9 Formes d'entreprises et de créations d'entreprise spécifiques aux femmes

Généralement, les femmes fondent de très petites entreprises qui ne nécessitent que relativement peu de capital. Bien que plus de la moitié des créatrices d'entreprise aient fondé leur entreprise seules, il est permis de parler d'une tendance à la création en partenariat, car une deuxième personne vient souvent s'y joindre ultérieurement. Ce sont surtout dans des secteurs économiques comme le tertiaire que les femmes se mettent à leur compte car ils ne nécessitent pas de coûts d'investissement élevés ou équipements chers. Il ressort de plusieurs études qu'à l'intérieur du tertiaire, les femmes travaillent particulièrement dans le secteur des services régionaux et des services pour particuliers (Ambos/ Schliersman 1991; Assig/ Gather/ Hübner 1985; Jungbauer-Gans/ Preisendörfer 1992).

Les femmes souhaitent souvent une entrée progressive dans l'indépendance professionnelle. Grand nombre d'entre elles commencent par une création d'appoint qui, par la suite, pourra éventuellement se transformer en activité professionnelle à part entière. De nettes différences par rapport à leurs homologues masculins se décèlent également au niveau des objectifs fixés: elles sont beaucoup plus nombreuses à n'envisager que des revenus suffisants et à limiter leur rayon d'action au marché local.

Nous relevons de grandes différences entre créatrices et créateurs d'entreprise au niveau de la formation professionnelle, de l'expérience accumulée dans la branche et en tant que cadre, ainsi qu'au niveau de la position préalable au sein d'une entreprise. Ces avantages à noter du côté masculin viennent se répercuter sur d'autres aspects importants du succès d'une entreprise. Ainsi, un poste à responsabilités au sein d'une entreprise entraînera généralement l'établissement de précieux contacts qui pourront être utilisés plus tard pour la propre entreprise. Grâce à une situation professionnelle plus élevée, les hommes désirant fonder une entreprise auront la possibilité d'amasser un plus grand capital, ceci leur conférant de meilleures conditions de départ pour la création de leur entreprise. Pour augmenter les chances de réussite des créatrices d'entreprise, il faudrait par conséquent prendre des mesures visant à améliorer leurs conditions de départ. Nous noterons en particulier les mesures concernant l'amélioration des réseaux sociaux, les connaissances professionnelles préalables ainsi que la dotation en capital.

Bien que des formes de créations d'entreprise spécifiques aux femmes se dégagent avec netteté, il serait faux de parler de la "créatrice d'affaire type". Les formes de créations et d'entreprises décrites plus haut sont le fait d'un groupe hétérogène de créatrices d'affaire. Il comprend aussi bien la créatrice d'affaire qui se différencie fort peu de ses homologues masculins, que la femme au chômage voulant se réinsérer dans la vie professionnelle et ne trouvant pas d'emploi dans sa région, sans oublier la créatrice d'une activité d'appoint qui désire s'engager professionnellement sans pour autant renoncer à ses obligations familiales.

C'est pourquoi il nous semble opportun de définir différents types de formes de créations d'entreprises spécifiques aux femmes selon la problématique en question et les termes du problème traité.

Afin de dégager les possibilités de créations d'affaire pour les femmes en voie de réinsertion professionnelle, il est nécessaire de tenir compte des obstacles spécifiques qui les entravent dans leur entreprise comme par exemple l'absence de mobilité géographique, la conciliation du travail familial et du travail professionnel, l'interruption de l'activité professionnelle, la dotation peu importante en capital propre et leur âge relativement avancé.

En raison de cette situation de départ, les types suivants de formes de créations d'affaire spécifiquement féminines s'offrent aux femmes en voie de réinsertion professionnelle:

- créations d'activité professionnelle d'appoint
- petites entreprises
- entreprises visant surtout le marché local
- créations en partenariat

6 Mesures de soutien pour les créatrices d'affaire

6.1 Aides financières

Parmi les programmes de certaine envergure prévus pour les créations d'affaire en Allemagne fédérale, aucun programme spécial n'est destiné aux femmes et toutes les aides financières s'adressent de la même façon aux hommes et aux femmes. Pour la création de petites entreprises, c'est-à-dire le format d'entreprise le plus fréquemment choisi par les femmes, il est possible de solliciter des crédits intéressants principalement dans le cadre du programme de créations d'affaire ERP (European Recovery Programme, Programme de Reprise européen) et du programme complémentaire I émanant de la Deutsche Ausgleichsbank, la Banque de Compensation allemande. Dans le Bade-Wurtemberg, la Landeskreditbank, Banque de Crédit du Land, offre en outre des crédits pour les créatrices d'affaire. En général, on assiste à une combinaison des crédits de ces différents programmes. Les créatrices d'affaire sont souvent plus dépendantes d'un soutien financier que leurs homologues masculins car, en raison des salaires de femmes plus bas et des périodes d'interruption de la vie professionnelle pour élever les enfants, leurs possibilités d'accumuler un capital propre sont très réduites. Parmi les créatrices d'affaire, la fraction de femmes voulant se procurer des revenus supplémentaires en fondant une entreprise, sans pour autant planifier cette activité à part entière, est très grosse. Dans l'étude munichoise sur les créations d'entreprise, on en relevait 41% (Voir § 4.5.1). Beaucoup de ces femmes désirent fonder de très petites entreprises. Une autre fraction de créatrices d'affaire est constituée par les femmes de plus de cinquante ans qui, en raison des longues phases d'interruption consacrées à la famille, soit n'ont plus aucune chance de retrouver un emploi sur le marché du travail, soit désire tirer profit de leur nouvelle liberté également au niveau professionnel. Viennent ensuite de nombreuses femmes au chômage qui veulent sortir de leur dépendance de l'allocation de fins de droit et de l'aide sociale, et ne voient d'autre issue que la création de leur propre affaire.

Nous allons maintenant exposer les principaux programmes d'aide financière aux créatrices d'affaire et vérifier dans quelle mesure ils conviennent aux formes de créations d'affaire spécifiques aux femmes.

6.1.1 Prêt ERP pour les créations d'affaire

En puisant dans les fonds de la caisse spéciale ERP, des prêts à taux avantageux peuvent être accordés pour monter une affaire quand il s'agit des projets suivants:

- investissements pour le montage et l'acquisition d'entreprises ainsi que les investissements nécessaires à ce but dans les trois années suivant l'ouverture de l'entreprise,
- prise en charge de participations avec activité de direction dans l'entreprise,
- achat d'une première réserve de matériel, marchandises à vendre et pièces de rechange ou équipements de bureau.

L'octroi des fonds ERP est soumis aux conditions suivantes:

- revenu moyen d'un chef de famille garanti: oui
- somme maximale: 300.000 DM
- montant minimum du crédit: 5.000 DM
- durée: 10 ans maximum
- amortissement identiques: libre deux ans au plus, puis en versements semestriels
- remboursement: 100%
- garanties: conformes aux usages bancaires
- limite d'âge: aucune
- aide financière pour les moyens de production: non

Le projet à promouvoir doit permettre au solliciteur du crédit de s'assurer une activité indépendante qui lui permettra de gagner sa vie. Les créations d'activité d'appoint ne peuvent être promues dans le cadre de ce programme de prêts. L'octroi de petits crédits d'un volume de 5.000 DM est théoriquement possible. L'examen du dossier n'a pourtant lieu que pour les crédits de plus grande importance car les crédits doivent se trouver en juste rapport avec les frais de dossier. La limite d'âge de 50 ans initialement prévue dans ce programme de crédit a été entre-temps supprimée. Aucune demande de crédit à intérêt avantageux ne peut être déposée pour les moyens de production comme le loyer et les salaires.

6.1.2 Prêt du programme complémentaire I de la Deutsche Ausgleichsbank (Banque allemande de Compensation)

Ce programme sert à promouvoir les petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ainsi que les professions libérales. Les prêts sont à disposition aussi bien pour les investissements lors de la création de l'affaire que pour le financement d'investissements ayant lieu dans les huit ans suivant l'ouverture de l'entreprise, pourvu qu'ils contribuent à consolider efficacement l'activité indépendante. L'octroi de crédits à intérêt avantageux puisés dans les fonds du programme complémentaire I de la Banque de Compensation allemande est soumis aux conditions suivantes:

- revenu moyen d'un chef de famille garanti: oui
- montant minimum du crédit: 30.000 DM
- durée: 10 ans maximum
- amortissement: libre 2 ans au plus
- remboursement: 98%
- garanties: conformes aux usages bancaires
- limite d'âge: aucune
- aide financière pour les moyens de production: non

Ce programme de soutien aux créations d'affaire exclut également la grosse fraction des créatrices d'activités d'appoint. Le critère "revenu moyen d'un chef de famille

garanti" est explicitement demandé. Le montant minimum du crédit s'élevant à 30.000 DM est en outre trop élevé pour les femmes désirant fonder de petites ou très petites entreprises. Les moyens de production ne sont pas non plus financés dans le cadre de ce programme.

6.1.3 Programme destiné à la création d'affaires émanant de la Landeskreditbank (Banque de Crédit du Land)

Les différents Länder ont en outre des programmes dont les créatrices d'entreprise peuvent profiter. Dans le Bade-Wurtemberg, le programme destiné à la création d'affaires de la Landeskreditbank est à la disposition des créatrices d'entreprise qui veulent financer leur projet.

L'octroi des fonds dans le cadre du programme destiné à la création d'affaires de la Landeskreditbank est soumis aux conditions suivantes:

- revenu moyen d'un chef de famille garanti oui
- montant minimum de crédit 30.000 DM
- durée: 10 ans au maximum
- remboursement: libre 2 ans au maximum
- garanties conformes aux usages bancaires
- limite d'âge: 50
- aide financière pour les moyens de production oui

Pareillement aux deux autres programmes de créations d'affaires, la création d'une entreprise doit ici aussi assurer une existence indépendante. Le montant minimum du crédit s'élève à 30.000 DM. Ce programme contient en outre la limite d'âge de 50 ans, excluant ainsi le soutien aux femmes désirant monter une entreprise après une longue phase d'interruption consacrée à la famille. Contrairement aux autres programmes, les crédits peuvent être aussi utilisés pour financer les moyens de production comme les salaires, le téléphone et les frais de loyer pendant les trois premiers mois.

6.1.4 Subventions versées par les offices du travail, offices sociaux et par la CE

L'office du travail aide les personnes recevant l'allocation-chômage ou l'allocation de fins de droit qui désirent se mettre à leur compte en leur accordant selon l'article 55 AFG (Arbeitsförderungsgesetz: législation en faveur de l'emploi-NdT) une somme d'argent pour la période de transition. Il s'agit d'un versement unique s'élevant au sextuple de la mensualité perçue. Il est conseillé d'avoir recours à cette somme de transition quand il est quasiment sûr que l'activité indépendante assurera les moyens d'existence dans un proche avenir. Sinon, il est préférable de commencer à monter l'entreprise à titre d'activité indépendante secondaire tout en continuant à percevoir l'allocation-chômage. D'autres mesures complémentaires pour encourager la création d'existence dans le cadre des réglementations de la législation en faveur de l'emploi ont été proposées par l'Institut de Recherche sur le Marché de l'Emploi et sur les Professions, institut rattaché à l'Agence fédérale pour l'Emploi, et ceci en particulier pour les nouveaux länder(IAB 1992). Parmi ces mesures proposées, il y avait entre autres l'aide aux nouvelles créations issues du démembrement d'anciennes grosses entreprises par le biais de l'application de mesures de création d'emploi, ainsi que l'octroi aux créatrices d'affaire de subventions puisées dans la caisse de la législation en faveur de l'emploi dans le but de les aider à supporter leurs charges salariales.

Les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent également obtenir une contribution financière conformément à l'article 30 de la législation fédérale sur l'aide sociale. Il s'agit cependant d'une disposition facultative. C'est à l'office social concerné de décider de son octroi.

Le service des femmes de la CE octroie aux femmes se créant pour elles-mêmes et pour d'autres des postes de travail (deux au minimum et cinq au maximum) des subventions de 2.000 DM par poste de travail créé.

6.2 Programme de conseils et de stages pour les créatrices d'affaire

6.2.1 Programme fédéral de soutien pour créer et monter une entreprise

Les personnes voulant monter une affaire peuvent obtenir une aide financière pour subvenir aux coûts nécessaires de conseils. Dans ce cas également, l'objectif déclaré de la consultation consiste, outre à aider lors de la prise de décision, à vérifier explicitement si le projet peut assurer les revenus moyens d'un chef de famille.

Une aide financière peut être accordée pour les conseils préalables à la création d'une activité indépendante industrielle, commerciale ou de portée économique, ainsi que pour les consultations nécessaires pendant les deux années suivant la création. L'aide financière s'élève à 60% des frais de conseils. Pour les conseils relatifs à la création d'affaire, le plafond de l'aide est fixé à 3.000 DM et s'agissant du développement de l'affaire à 4.000 DM. Durant les cinq ans consécutifs à l'entrée en vigueur de cette directive, des sommes maximales allant jusqu'à 3.000 DM pour les conseils relatifs à la création d'affaire et 8.000 DM pour les conseils relatifs à son développement peuvent être accordés.

6.2.2 Programme fédéral de soutien pour l'organisation de manifestations informatives et de stages

Grâce à ce programme, les personnes créant une entreprise ont la possibilité d'augmenter leurs qualifications et d'obtenir une formation supplémentaire. Une contribution financière peut être accordée pour les cours ou séminaires informant globalement sur tous les problèmes touchant à la création d'une affaire. Ce sont les organisateurs des manifestations informatives ou proposant des stages qui sollicitent la demande. Le soutien a lieu sous forme d'attribution d'une aide financière sur les coûts de la manifestation. La subvention fédérale s'élève à 720 DM par journée de manifestation d'au moins six heures, pauses incluses. La contribution est prévue pour les manifestations d'une durée minimum d'un jour et de maximum quatre jours.

6.3 Bilan et orientations

Les programmes de soutien à la création d'affaire renvoient l'image type d'un créateur d'affaire père de famille seul à subvenir aux revenus familiaux et d'autre part sans grandes contraintes familiales. Ce secteur est soumis à la même loi qui régit le marché du travail en général et la politique économique toute entière: on ne pense pas aux personnes voulant concilier profession et famille. Les femmes sont les personnes les plus affectées par cette loi car ce sont elles qui, aujourd'hui, effectuent l'essentiel des tâches familiales et qui doivent par conséquent, non seulement en tant qu'employées mais aussi en tant que créatrices d'affaire, s'arranger avec les critères issus de ce

modèle-type dépassé. Il s'ensuit l'exclusion de toute une série de créatrices d'affaire parmi les bénéficiaires de subventions .

Afin d'encourager la création d'affaire chez les femmes, il faudrait donc satisfaire les exigences suivantes:

- les aides financières ne devraient pas être soumises à la condition selon laquelle l'activité devrait produire un revenu moyen de chef de famille ou un revenu de plein temps, étant donné le grand nombre de femmes commençant par une activité d'appoint ou concevant même à long terme leur entreprise comme source de revenus secondaire.

Des premiers dans cette direction tenant compte de cette intention sous-jacente à la création ont été entrepris dans le land de Basse-Saxe, au sujet d'un projet-pilote qui a eu été réalisé de 1989 à 1990. Ce projet était destiné à promouvoir des possibilités d'emploi nouvelles et plus grandes dans le tertiaire pour les femmes désirant se réinsérer professionnellement après une interruption pour raisons familiales. Outre la création de champs d'activité supplémentaires en statut d'employé, la création d'une affaire par des femmes bénéficiait d'un soutien financier même lorsque les revenus attendus ne correspondaient pas à ceux d'une activité principale.

- Création d'un programme de soutien conçu par paliers, permettant une lente croissance de l'entreprise d'activité d'appoint à activité à plein temps.
- Des possibilités de soutien aux petits crédits devraient être mises en place et élaborées de façon que, également à un niveau pratique, des prêts peu élevés puissent être accordés à des intérêts réduits pour la création de toutes petites entreprises.
- Comme c'est déjà le cas pour le programme de création d'affaires ERP et le programme complémentaire de la Banque de Compensation allemande, la limite d'âge de 50 ans devrait être supprimée. Bien qu'en moyenne les femmes indépendantes soient plus jeunes que leurs homologues masculins, les études relèvent souvent l'existence d'une fraction de femmes d'un âge plus avancé qui, à la suite d'une longue interruption due aux tâches familiales ou au chômage, voient dans la création d'une affaire l'unique possibilité de se réinsérer dans la vie professionnelle.
- On devrait vérifier dans quelle mesure l'emploi du prêt devrait être davantage élargi au financement de moyens de production (coûts salariaux, loyer des locaux), étant donné que les moyens de production forment les plus importants facteurs de coûts dans les secteurs économiques choisis de préférence par les femmes.
- En ce qui concerne les femmes au chômage qui veulent entrer dans le monde du travail grâce à la création d'une entreprise, l'application des réglementations de la législation en faveur de l'emploi et de la loi fédérale sur l'aide sociale qui concernent les créatrices devraient être améliorées. On pourrait par exemple envisager le soutien à la création d'entreprises par le biais de mesures de création d'emploi, ou prévoir une plus longue période pour les sommes de transition selon article 55a de la législation en faveur de l'emploi.
- Afin de promouvoir l'égalité entre les sexes quand il s'agit de créer une entreprise, il serait possible de mettre sur pied des programmes de soutien spécialement destinés aux femmes et qui prendraient spécifiquement compte des besoins propres aux créatrices d'affaire. En Basse-Saxe par exemple, la directive pour l'octroi de prêts émanant du land contient une réglementation spéciale pour le soutien des créations d'affaire réalisées par les femmes. Cette réglementation prend compte du fait que les entreprises créées par les femmes sont souvent petites et n'appartiennent pas au domaine industriel et commercial.

7 Qualification et conseils - Inventaire de l'offre

Les qualifications des entrepreneuses potentielles et les conseils dont elles ont besoin forment des éléments très importants au cours du procès de création de leur affaire. La qualification et les conseils permettent d'approfondir les connaissances en économie d'entreprise ainsi que d'élaborer une conception solide et durable de l'entreprise désirée. Ce sont traditionnellement les Chambres des Métiers et les Chambres du Commerce et de l'Industrie qui se chargent de l'offre et/ ou de l'enseignement dans ces domaines. Depuis quelques années, les universités populaires assurent également des cours relatifs à la création d'affaires. Dans le large éventail de matières qu'elles proposent, ces cours s'insèrent dans la section ayant pour thème "formation professionnelle". Egalement d'autres institutions consacrées à la formation professionnelle offrent des cours similaires sur la création d'entreprise. En général, ces cours ne s'adressent pas un sexe particulier.

Dans ces cours ayant pour but de transmettre qualifications et conseils, il faut aussi bien tenir compte de la différence existant entre créatrices et créateurs au niveau de leurs ressources en capital humain (voir plus haut), que de leur différent niveau en matière d'expérience acquise. Comparativement, les créatrices d'affaire ont une formation moins bonne ainsi qu'une moins longue expérience et dans leur profession et en tant que cadre; en outre, un pourcentage beaucoup plus élevé de femmes ne quittaient pas la vie active avant la création de leur affaire. Dans l'étude la plus importante parmi celles citées plus haut, on dénombrait 40% de femmes débutant ou se réinsérant dans la vie professionnelle parmi les créatrices d'affaire, tandis que chez les créateurs d'entreprise, 85% venaient directement de la vie professionnelle (Jungbauer-Gans 1993). Pour cette raison, les créateurs d'affaire ont généralement de meilleures chances d'avoir noué de précieux contacts professionnels, et la probabilité qu'ils soient parfaitement au courant des dernières innovations techniques et d'organisation dans leur branche est plus forte pour eux que pour leurs homologues féminins. D'un autre côté, pendant leur interruption professionnelle consacrée à la famille, les futures créatrices sont en mesure d'acquérir de plus grandes capacités d'organisation et ont la possibilité de découvrir les besoins non satisfaits par le marché.

7.1 Souhaits et idées exprimés par les femmes

Les enquêtes réalisées auprès de femmes participant à des cours de qualification (p.ex. Ambos 1991) ont fait apparaître que, souvent, les femmes souhaitent que le cours de qualification et les conseils donnés prennent spécifiquement en compte leur situation individuelle en tant que femme.

Cela vaut particulièrement pour les problèmes résultant de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Egalement nécessaire serait une discussion au sujet du rôle de l'entrepreneuse dans la société. C'est pourquoi beaucoup de femmes se prononcent en faveur de cours de qualification et séances de conseils s'adressant exclusivement aux femmes.

7.2 Formation supplémentaire s'adressant aux créatrices d'affaire - Inventaire de l'offre

Ces dernières années, un certain nombre de cours ont été conçus et proposés spécialement aux créatrices d'affaire afin qu'elles puissent augmenter leurs qualifications. Ces cours sont organisés par différentes organisations comme l'association déclarée des entreprises de femmes *Frauenbetriebe e.V.* à Francfort, *Gründungsrausch* à Berlin, *Economista e.V.* à Berlin et *Frau und Arbeit e.V.* (Femme et Travail) à Hambourg. Le tableau 7 donne un aperçu systématique des aspects dominants des cours proposés, comme le style de cours, les prises en charges financières, le groupe ciblé, le but fixé par le cours, son organisation et répartition dans le temps. Ingrid AMBOS et Christiane SCHIERSMANN (Ambos/ Schiersmann 1992) ont réuni et exploité les expériences tirées de ces cours. Elles recommandent de poursuivre l'offre de cours non mixtes aux créatrices d'affaire, car ceux-ci ont globalement reçu un accueil très chaleureux. En ce qui concerne la forme du cours, les séminaires répartis sur plusieurs jours ouvrables se sont révélés les plus adéquats. Une attention particulière revient à un élément nouveau par rapport aux séminaires habituellement proposés. Il s'agit de la création d'un système de réseaux entre les créatrices d'affaire et autres entrepreneuses leur permettant de communiquer entre elles et d'établir des relations d'affaires.

D'après une enquête réalisée en 1990 par l'Office de l'Inspection du Travail et de la Main-d'oeuvre du Land Bade-Wurtemberg, des programmes relatifs au perfectionnement professionnel et destinés spécialement aux femmes ont été réalisés pour l'année scolaire 1989/ 90 par les Chambres, les syndicats, les universités populaires et certaines institutions privées. Parmi ces cours, 81 avaient pour thèmes "Comment diriger une entreprise" et "Techniques de direction", par conséquent des thèmes particulièrement bienvenus pour les créatrices d'affaire.

Dans le cadre du projet-pilote "Nouvelles orientations pour les agricultrices" qui a été mis en oeuvre par l'association des agricultrices *Landfrauenverband* de Rhénanie-Palatinat avec le concours scientifique de la Société agrosociale, des séminaires ont été mis sur pied concernant l'orientation professionnelle des agricultrices. Un des points-clés de ces séminaires qui ont eu lieu pendant tout un week-end était constitué par le thème "profession indépendante". Ce thème a rencontré un grand intérêt auprès des participantes.

Nom de l'Institution	Institut Frau und Gesellschaft, Hannover	Kath. Familienbildungsstätte e.V., Osnabrück	Economista e.V., Berlin	Gründungsrausch, Berlin	Frau und Arbeit e.V., Hambourg	Frauenbetriebs QBS e.V., Francfort
Cours proposés pour les créatrices d'affaire	Cours à l'université populaire: "La femme qui se met à son compte" (dans le cadre d'un projet de recherche)	Cours: "Les femmes montent leur propre affaire" (d'abord dans le cadre d'un projet pilote)	Cours: "Fonder une entreprise de femmes en tant que femme"	Cours de qualification pour créatrices d'affaire	Cours de préparation au lancement d'une affaire pour leurs créatrices	Cours de longue durée pour professions indépendantes
Prises en charge financières	Office de l'emploi de Braunschweig (mesure de création d'emploi)	Ministère fédéral de l'éducation et des sciences (phase pilote)	Administration sénatoriale pour la jeunesse, la famille et la condition féminine	Sénateur pour le travail, les transports et les entreprises; Office du travail (Mesure de création de l'emploi)	Administration du Travail, Santé, Affaires sociales; Office du Travail (Mesure de création de l'emploi)	Ministère de l'économie de la Hesse
Groupe ciblé	Créatrices d'affaire potentielles	Femmes, après l'interruption professionnelle pour raisons familiales	Femmes, après l'interruption professionnelle pour raisons familiales	Femmes voulant se mettre à leur compte	Femmes voulant se mettre à leur compte	Femmes défavorisées sur le marché du travail (femmes au chômage ou voulant se réinsérer)
Objet du cours	Aides à la prise de décision en faveur ou contre le statut d'indépendance professionnelle	Approfondissement des qualifications acquises pendant l'interruption professionnelle pour monter l'affaire désirée	Aides à la prise de décision en faveur ou contre le statut d'indépendance professionnelle	Aides pratiques pour surmonter difficultés spécifiques aux entreprises de femmes	Aides pratiques par l'enseignement de compétences/ économie d'entreprise	Soutien à la création d'entreprise par l'enseignement des connaissances nécessaires et renforcement des compétences personnelles
Structure d'organisation et répartition dans le temps	Offre unique, une soirée par semaine, cinq fois consécutives	Une fois par an, 120 heures de cours, deux fois par semaine le matin, plus stage	Deux fois par an, environ 11 semaines; deux séances le matin, une le soir sur une semaine, et un séminaire sur un week-end	Sur 11 mois environ, 12 heures de cours trois fois par semaine, le matin, vacances scolaires exceptées	Deux fois par an 15 soirées de trois heures, plus deux jours de séminaire	Environ 8 mois, quatre fois par semaine, 1/2 journée, enseignement plus stage, plus planification d'entreprise individuelle
Frais de participation	Tarif de l'université populaire	Dans la phase d'essai: 150.- DM; plus 1 DM par heure de cours	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls
Points forts thématiques du cours	Mobilité de la création; conciliation profession/ famille; conditions pour la mise à son compte, planification du projet, financement, marketing	Le ménage comme "petite entreprise" et dans le circuit économique; enseignement de compétences de base/ économie d'entreprise; aspects psychologiques	Choix d'implantation, prises de décision, questions générées et spécifiques aux femmes sur la création d'entreprise, rhétorique, informatique	Notions élémentaires d'économie d'entreprise, informatique, compétences personnelles, planification de l'entreprise	Mobilité et idées de création, notions élémentaires d'économie d'entreprise, développement de la conception, compétences personnelles	Compatibilité, questions juridiques et fiscales, financement, planification, compétences personnelles
Enseignants et enseignantes	Les deux collaboratrices du projet (Licenciée/ commerce; licenciée/ sc. sociales, intervenantes qualifiées externes)	Licenciée ès sc. économiques, licenciée en psychologie; encadrement socio-éducatif	Teamteaching avec deux enseignantes (Licenciées/ sc. économiques-sc. sociales), expertes externes	2/3 des cours par intervenantes qualifiées externes, 1/3 par collaboratrices du projet (licenciées/ sc. économiques)	Teamteaching avec deux enseignantes (Educatrice sociale/ juriste)	Intervenantes externes ou enseignantes (licenciées sc. sociales), planification de l'entreprise en commun
Autres possibilités pour créatrices d'affaire	-	-	-	- Cours de courte durée (1 semaine), - Conseils/ création d'entreprise (pour le réseau de femmes Goldrausch)	- Séances individuelles centrées sur des thèmes particuliers - Conseils/ création d'entreprise	- Cours de courte durée (une semaine) - Centre professionnel "halle du marché" - Conseils/ création d'entreprise

Tableau 7 Offres de qualification pour les créatrices d'affaire (Source: Ambos/ Schiersmann 1991, p. 40)

7.2.1 Points forts des mesures de qualification pour les créatrices d'affaire

En fonction de l'objectif fixé et de la durée prévue, les cours offerts traitaient un ou plusieurs des éléments suivants:

- aides à l'orientation et à la prise de décision
- solide introduction dans les questions juridiques, fiscales et autres, en rapport avec la création d'entreprise.
- approfondissement de thèmes particuliers préalablement traités dans l'introduction
- échange de vues avec d'autres créateurs/ créatrices d'affaire et entrepreneurs/ -entrepreneuses

Dans les enquêtes réalisées auprès des créatrices d'affaire, le souhait revient toujours d'avoir de plus grandes possibilités d'échange avec les autres femmes en instance de monter leur affaire et, dans une plus grande mesure encore, le désir est exprimé d'échanger ses points de vue avec des entrepreneuses déjà établies (p.ex. Ambos 1991, Assig 1985, Office d'Inspection du Travail et de la Main-d'oeuvre du Land). Certains centres de formation continue viennent satisfaire ce besoin en créant des réunions spécialement consacrées à l'échange d'expériences.

7.3 Réseaux

On comprend dès lors l'importance de la création de réseaux devant relier les chefs d'entreprise femmes et les femmes en instance de le devenir. Lors du congrès "Créatrices d'affaire dans le Bade-Wurtemberg" organisé par l'Office de l'Inspection du Travail et de la Main-d'oeuvre du land Bade-Wurtemberg en mars 1993, la possibilité d'échange d'informations et d'expériences a été vivement appréciée de la part des participantes. L'absence de possibilités d'échange en général a été déplorée. Le congrès a pris fin sur la conclusion que les avantages d'un réseau entre les chefs d'entreprise femmes n'avaient jusqu'à présent pas été reconnus à leur juste valeur chez les actives indépendantes. Les entrepreneuses ont donc décidé de monter les structures d'un réseau et, à l'avenir, de les utiliser systématiquement dans leur stratégie fixée pour faire réussir l'entreprise. Dans ce but, les participantes du congrès ont l'intention de reprendre et de développer activement toutes les possibilités de monter un réseau de créatrices, chefs d'entreprise femmes et spécialistes en conseils, allant des simples relations informelles jusqu'aux formes organisées de réseau aux niveaux local, régional, fédéral et européen. Réseau d'expertes et "marrainages" ne sont que deux premiers repères dans la multiplicité de tels réseaux.

7.4 Bilan et stratégies possibles

Afin d'aller à la rencontre des souhaits exprimés par les femmes, des cours qui leur sont spécifiquement destinés devraient être mis en place pour les créatrices d'affaire. Outre la transmission de connaissances de base solides et l'approfondissement de différents thèmes relatifs à la création d'une affaire, ces cours s'adressant aux créatrices d'affaire devraient prendre en compte les aspects suivants:

- situation personnelle donnée, en particulier les possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale
- insertion ou réinsertion dans la vie professionnelle
- échanges de vues avec d'autres créatrices ou entrepreneuses de longue date
- informations sur l'évolution de la branche (innovations techniques ou dans l'organisation)
- tuyaux pour se débrouiller (où trouver les informations et comment établir les relations professionnelles)
- création de réseaux d'entrepreneuses à niveau régional
- création d'une structure permanente d'informations et de conseils se rapportant à l'évolution économique de la région

La dernière structure mentionnée devrait régulièrement mettre à disposition des informations se rapportant spécialement à la structure économique régionale et à son évolution prévue, afin que chacun puisse situer son idée individuelle de création au sein de l'évolution économique à venir de sa région. De tels informations et conseils constituent également une aide précieuse pour la réussite de la phase ultérieure de montage et développement de l'entreprise. Dans cette optique, on devrait encourager une collaboration étroite entre les Chambres, les associations et autres organismes décideurs de la région en question, afin que les entreprises créées par les femmes soient mieux intégrées dans l'évolution économique générale de la région.

8 Créatrices d'affaire en milieu rural

8.1 Les femmes en milieu rural

On pense souvent que les femmes vivant en milieu rural sont des agricultrices. Pourtant, en raison du changement des conditions socio-économiques générales particulièrement à expliquer par les transformations structurelles affectant l'agriculture et par les importants mouvements de migration causés par la situation sur le marché du travail, les femmes vivant aujourd'hui à la campagne forment un groupe beaucoup plus différencié.

En 1987 déjà, 29% du nombre total de femmes vivant dans le Bade-Wurtemberg habitait en milieu rural (Goeken 1993). Parmi toutes les femmes vivant en milieu rural dans le Bade-Wurtemberg et exerçant une activité professionnelle, seules 11% travaillaient encore dans l'agriculture et la sylviculture. La plupart des femmes exerçant une activité professionnelle à la campagne, 31% exactement, travaillaient dans l'industrie transformatrice, 28% dans le tertiaire et 15% dans le commerce.

On observe de grandes différences au sujet des structures familiales entre milieu rural et zones d'agglomération; 40% de tous les ménages vivant en milieu rural se rangent dans la catégorie "couple avec enfants"; dans les zones d'agglomération, ce chiffre n'est que de 29%. Un quart des ménages vivant en milieu rural abrite deux enfants ou plus contre seulement 16% dans les zones d'agglomération. 56% de la population féminine en milieu rural a adopté la structure familiale "couple avec enfants". Dans les zones d'agglomération, il ne s'agit que de 47%.

En milieu rural, le taux de femmes actives affiche un total de 54%, c'est-à-dire deux pour cent de plus que dans les zones d'agglomération. En ce qui concerne l'activité professionnelle des mères de famille, l'écart entre ces deux milieux de vie s'agrandit encore. En milieu rural, le taux de participation à la vie active de femmes ayant des enfants est de 50%, en zone d'agglomération seulement de 47%, et ceci bien que les offres de travail à temps partiel soient particulièrement rares en milieu rural.

Les femmes vivant en milieu rural sont particulièrement dépendantes de l'infrastructure en place et de structures professionnelles permettant une conciliation entre vie de famille et profession. GOEKEN (Goeken-Kolvenbach-Schwarz-Stutzer 1993) et ses collaborateurs supposent que la plus grande présence des femmes et particulièrement des mères de famille dans la vie active est permise grâce à un système non institutionnalisé de garde des enfants, assurée p.ex. par la famille au sens large du terme ou bien par des structures d'organisation et professionnelles "proches de la famille". Grâce à leur proximité géographique du domicile, les petites et très petites entreprises en milieu rural facilitent l'activité professionnelle des mères de famille.

Parmi les femmes actives vivant en milieu rural dans le Bade-Wurtemberg, 7% sont à leur compte contre seulement 5% dans les zones d'agglomération et les zones suburbaines.

8.2 Thèses concernant les créations d'affaire des femmes en milieu rural

- L'offre de postes de travail à proximité du domicile étant en nette régression à la campagne, pensons p.ex. au commerce et à l'agriculture, il devient plus difficile pour les femmes de se réinsérer professionnellement. Afin de pouvoir exercer une profession, elles n'ont souvent d'autre choix que de créer elles-mêmes leur emploi en montant une affaire.
- En conséquence du procès de restructuration en cours dans l'agriculture, des bâtiments se trouvent désaffectés et de vastes surfaces agricoles perdent leur ancien usage. Il s'agit donc de trouver de nouvelles formes d'utilisation de ces moyens de production non exploités, ou mieux encore, avant même l'arrêt de leur exploitation, de prendre les mesures adéquates pour assurer une nouvelle existence en créant de nouvelles branches à l'entreprise.
- Les paysannes, en tant que groupe spécifique de femmes du monde rural, sont habituées à travailler indépendamment. En général, elles ont des difficultés à s'habituer à l'idée de travailler en statut dépendant.
- Bien que le pourcentage de chefs d'entreprise femmes parmi les femmes actives, s'élevant à 7%, soit également faible en milieu rural, ce petit noyau peut jouer le rôle d'étincelle de déclenchement ou de modèle.
- De nombreux champs de besoins, comme p.ex. l'approvisionnement en vivres et un trafic de transports en service, ne sont plus couverts en milieu rural. Cela entraîne une détérioration de la qualité de la vie en milieu rural. Les femmes vivant dans ces régions sont les plus touchées par les lacunes croissantes qui apparaissent dans la satisfaction de ces besoins de base. Expertes dans la connaissance de ces lacunes, elles ont d'un autre côté de bons atouts pour mettre en pratique leurs idées commerciales.
- La création d'entreprises par les femmes intensifie la vigueur économique du milieu rural, et ceci d'autant plus lorsque les entreprises et petites entreprises créées par les femmes sont intégrées dans le développement économique de la région en question et qu'elles sont reliées entre elles grâce à un système de réseaux.

9 Domaines d'activité futurs en milieu rural

A la recherche de champs d'activité futurs et idées de création d'affaire ayant des chances de réussir, il faut également tenir compte de la biographie spécifique de la femme désirant se réinsérer professionnellement et l'évolution économique prévue dans la région donnée. Tout particulièrement dans les zones rurales, il sera décisif de savoir harmoniser les activités d'une entreprise individuelle avec le développement économique de la région dans laquelle elle se trouve ainsi que son intégration dans ce développement. Vouloir offrir des vacances proches de la nature dans une région où l'office du tourisme mise sur le tourisme de masse serait de toute évidence voué à l'échec.

Maintenant qu'il est manifeste que les recettes traditionnelles de la politique structurelle régionale, qui consistent à implanter des industries pour assurer l'avenir des milieux ruraux et périphériques, n'ont pas porté leurs fruits, on observe un intérêt croissant pour les modèles de développement régional écologique et les modèles orientés vers les ressources spécifiques à chaque région. Dans le cadre d'un développement régional à orientation écologique, l'accent est mis sur l'exploitation des ressources endogènes d'une région et, à l'aide de nouvelles structures de coopération et de réseau, de les faire servir de moteur au développement régional. Dans cet angle de vue, les créations d'entreprises par les propres habitants d'une région sont précieuses pour son développement. Grâce aux structures en place ou à la création de nouvelles formes de coopération, les créateurs et créatrices d'entreprise peuvent être intégrés dans le procès de développement d'une région donnée. Les points forts concrets diffèrent d'une région à l'autre.

Suivant la conclusion de l'étude "Bade du Sud - Perspectives régionales de développement écologique" (Schleicher-Tappeser.1992), la région de Fribourg, en tant que secteur partiel de la région économique de Bade du Sud, présente des secteurs à développer surtout en ce qui concerne le tourisme, le domaine global relatif à la santé, les transports, le management de l'énergie et les techniques solaires, le bois pour la construction et l'habitat, les emballages et tout le domaine relatif à l'alimentation saine.

Nous allons maintenant brièvement exposer les champs d'activité possibles pour les créations d'affaire dans les zones rurales de la région économique de Fribourg, en nous attachant aux domaines susceptibles de développement que sont le tourisme, l'alimentation et les transports. Suivra ensuite la présentation rapide d'un secteur du tertiaire à considérer comme un créneau transversal.

Les champs d'activité que nous allons présenter seront concrétisés dans le cadre de la poursuite du projet "Conditions générales et possibilités de soutien de l'activité professionnelle des femmes", grâce aux résultats de l'analyse régionale actuellement en cours de réalisation ainsi que ceux d'une analyse des besoins complémentaire.

9.1 Champ d'activité: tourisme

De grandes parties de la région économique de Fribourg sont à classer dans la catégorie du milieu rural. Dans ces zones rurales du secteur choisi dans notre étude, le tourisme constitue déjà aujourd'hui un facteur économique important. Le tourisme continuera également à l'avenir de garder son importance, en particulier en Forêt Noire

et dans le Markgräfler Land, mais aussi dans le Kaiserstuhl. Les domaines suivants de l'offre touristique constituent des champs d'activité bienvenus pour les créatrices d'affaire dans les zones rurales:

- location de chambres et d'appartements
- offre de cours, visites guidées, activité rémunérée de guide pour excursions pédestres ou cyclistes, monitrice de gymnastique, animatrice de loisirs, etc...
- offre d'activités de loisirs comme le tir à l'arc et le minigolf,
- changement d'affectation des bâtiments ayant perdu leur fonction en les transformant p.ex. en jardin d'enfants de vacances, cafés, lieux de séminaires, foyers de vacances pour animaux,
- transformation complémentaire en produits finis de produits agricoles,
- commercialisation

L'illustration 3 nous présente une vue d'ensemble des champs d'activité possibles qui s'offrent spécialement aux paysannes. Un travail de coopération au sein de la commune est nécessaire pour la réalisation de beaucoup de ces activités. Lors de leur mise en oeuvre, il faudra donc particulièrement veiller à bien prendre en considération les conditions régionales, les planifications et les possibilités de coopération.

Composantes du produit "vacances"

Contribution de l'agriculture

Habiter	Boire et manger
<ul style="list-style-type: none"> - logements de vacances - chambre et petit déjeuner - camping à la ferme 	Commercialisation régionale: <ul style="list-style-type: none"> - marchés - vente à la ferme - sous-traitance pour transformation en produit fini - sous-traitance pour la gastronomie - sous-traitance pour le commerce

Service	Infrastructure	Caractère du lieu
<ul style="list-style-type: none"> - Visites <ul style="list-style-type: none"> - ferme - paysage agricole - Fêtes (ferme, village) - Offre d'activités en commun (aussi à titre passif) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermes avec chevaux - sentiers de marche - terrains de jeux - sentiers éducatifs - musée des us et coutumes - parcs de fermes - location de bicyclettes 	<ul style="list-style-type: none"> - fermes - jardins - entreprises artisanales - chapelles/ églises

Paysage	Transports
<ul style="list-style-type: none"> - beauté et variété du paysage - repos et calme 	<ul style="list-style-type: none"> - Promenades en calèche

III. 3 Composantes du produit "vacances" (Source: Rosenberger-Balz 1993b)

9.2 Champ d'activité: alimentation

Les magasins d'alimentation et autres petits commerces ont aujourd'hui pratiquement disparu de nombreuses communes en milieu rural, et, d'après les pronostics, ce procès de régression des petits magasins n'est pas achevé.

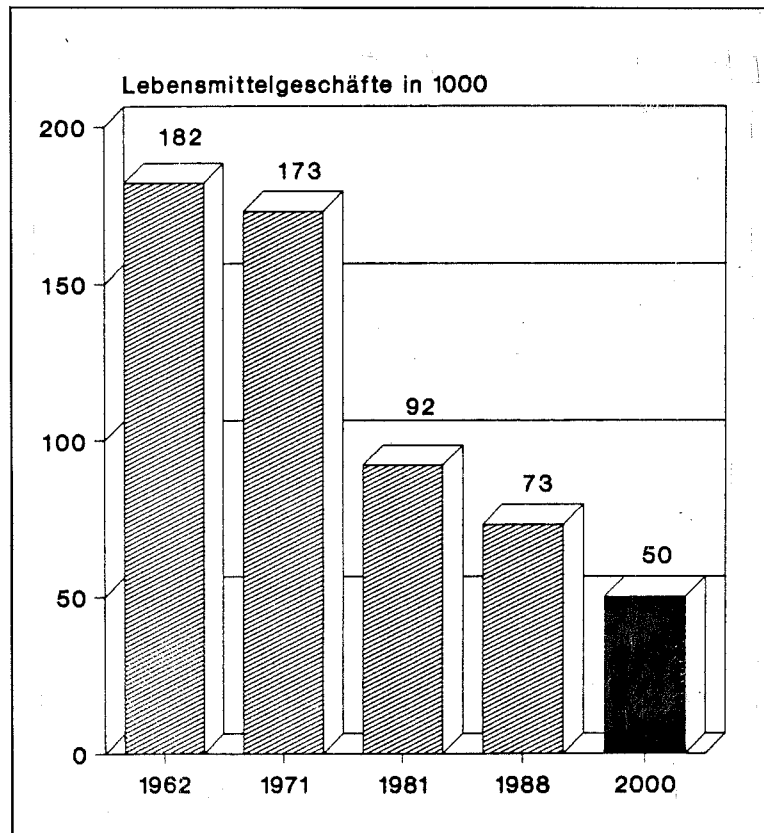
Voici donc une possibilité pour les femmes de créer de nouveaux emplois en fondant une affaire et en même temps en comblant un créneau qui améliorera la qualité de vie dans la commune concernée. De nouvelles formes de magasins peuvent être choisies, comme par exemple les "magasins de voisinage". A

Bergfreiheit (en Hesse), 65 ménages ont décidé de s'associer au sein d'une société de droit civil afin de fonder un magasin de voisinage. Dix ans plus tard, ce modèle a fait ses preuves, l'objectif initial de couverture des frais a été réalisé et, à l'heure actuelle, de légers bénéfices peuvent même être enregistrés (BM Bau 1990). D'autres communes ont suivi cet exemple comme p.ex. Altenhasungen, faubourg de la commune de Wolfhagen, circonscription de Kassel et Asendorf dans les landes de Lunebourg.

Cette lacune dans la couverture des besoins peut également être partiellement comblée grâce à un plus grand développement de la commercialisation directe qui se trouve actuellement au stade de commencement. Il s'agira alors de voir de quelle manière l'éventail de l'offre pourra présenter un maximum d'attractivité pour le client. Les formes d'organisation de vente devront en outre présenter une effectivité optimale afin que le temps de travail investi soit rentable.

9.2.1 Dépôt de services nationaux

Les magasins d'alimentation à la campagne auraient la possibilité de se charger de différents services des offices des postes, ceci contribuant à élargir leur offre et à leur fournir des ressources complémentaires. Dans le cadre d'un grand projet lancé sur un



III. 4 Magasins d'alimentation en République fédérale d'Allemagne, évolution de 1962 à l'an 2000 (prévisions) (Source: Graß 1990, p. 34)

an, la poste est actuellement en train de vérifier sur le terrain si, de cette façon, l'offre de services postaux en milieu rural peut être effectuée à des coûts plus proportionnés et si elle peut même être améliorée grâce à des horaires d'ouverture plus longs. Durant cette phase d'essai, un guichet postal spécial est mis à la disposition des gérants de ces magasins qui, en plus d'un montant fixe, perçoivent une commission pour chaque transaction effectuée. D'un autre côté, les clients font une économie de temps en pouvant relier l'achat de leurs courses avec l'envoi d'une lettre recommandée ou l'achat de timbres.

9.3 Champ d'activité: transport

La circulation routière en augmentation représente une nuisance pour les milieux ruraux et met en péril leur attractivité et leur qualité de vie. L'établissement progressif du marché européen et la mobilité plus forte régnant dans le domaine des loisirs laissent encore prévoir une croissance plus forte du trafic. L'infrastructure raréfiée en milieu rural, comme p.ex. le recul drastique des petits commerces, entraîne également une hausse constante de la mobilité. A l'heure actuelle déjà, la circulation automobile fait partie des agents-pollueurs numéro 1. D'autres secteurs économiques comme le tourisme sont victimes de cette évolution. La population en milieu rural doit subir les séquelles de la circulation routière à un degré croissant. En même temps, de grandes insuffisances se font sentir en milieu rural au niveau du transport de personnes. Cela concerne et la population locale et le nombre croissant de touristes qui désirent adopter des formes de tourisme nouvelles moins nuisibles à l'environnement.

Jusqu'à présent, on a essayé de résoudre les problèmes de circulation en recourant principalement aux solutions techniques. Ce qui fait défaut, ce sont des innovations sur le plan social et sur le plan de l'organisation. Une entreprise de services telle une centrale de mobilité serait pour le moins en mesure d'absorber une partie de ces problèmes et pourrait contribuer à établir une organisation adaptée à la mobilité nécessaire (Voir ill. 5). Aux services de conseils se rapportant à l'offre en transports suburbains et régionaux s'ajoutent dans cette optique la location de voitures et un service d'organisation de déplacements en commun en voiture, le transport des bagages et offres d'excursions, tout ceci constituant des mesures visant à réduire la circulation individuelle. Jusqu'à présent, ce sont surtout les femmes qui ont fait face à cette plus grande nécessité de mobilité en milieu rural. Ce service pourrait être systématisé et transformé en entreprise de services.

A plus grande échelle, cette centrale de mobilité pourrait étendre son rayon d'action et, outre le transport de personnes, adopter une fonction centrale à l'intérieur du réseau de structures de production régionales. Elle pourrait p.ex. compenser les défauts fréquents qui affectent le système de livraison des produits agricoles régionaux vers la gastronomie et les petits commerces.

**Centrale de mobilité
- domaines d'intervention -**

Transports Publics

- Informations sur trajets et horaires
- Conseils pour la planification d'excursions

Voitures

- voitures de location
- agence arrangeant les déplacements
- Automobiles en commun (Car-Sharing)

Bicyclette

- Location de bicyclettes
- Cartes
- Information
- Lieu de garage pour bicyclettes
- Réparation

Bagages

- Transport des bagages
- Conseils généraux relatif au transport

Offres touristiques

- Organisation de voyages vers différentes lieux d'excursion

9.4 Champ d'activité: structures de télécommunication/ Informatique

Une importance croissante revient aux nouvelles techniques de communication individuelle dans le cadre de la revitalisation de zones rurales structurellement défavorisées. Ce champ d'activité pourrait particulièrement intéresser le groupe de femmes installé à la campagne et qui possèdent une formation qualifiée en informatique et dans le domaine de la communication bureautique. La télémaison de Nordhorn en Basse-Saxe (d'après Graß 1990) offre ici valeur d'exemple.

Cette télémaison offre les services suivants:

- mailbox
- services de bureau (services téléphoniques et de dactylographie, télécopieur et télex)
- studio de conférences-vidéo
- agences de traduction, fichiers de renseignement, etc... en contrats de sous-traitance
- recherches pour banques de données
- conseils, informations et formation

Ces services sont principalement destinés aux petites et moyennes entreprises, artisans, personnes à leur compte et communes.

10 Conclusion

La tendance actuelle observée chez les femmes de monter une affaire a pu être confirmée. Un nombre croissant de femmes aspire à travailler indépendamment. Leur but est d'intervenir activement dans le procès économique et de mettre en oeuvre leurs idées propres. En outre, la création d'une affaire est pour beaucoup de femmes la seule voie qui s'offre à leur horizon si elles veulent s'assurer une base économique. Pour obtenir des énoncés plus spécifiques au sujet des chefs d'entreprise femmes, il serait urgent d'établir un enregistrement selon les sexes des inscriptions au registre de commerce et des sociétés.

La différence existant entre les entreprises créées par les femmes et celles créées par leurs homologues masculins est telle que l'on est en droit de parler de formes de créations d'affaire spécifiques aux femmes. Généralement, les femmes fondent de très petites entreprises et en outre généralement dans des branches qui ne requièrent qu'un montant relativement faible en capital. Un groupe important de femmes veut entrer progressivement dans le statut d'indépendance professionnelle et faire évoluer lentement une création d'affaire à titre d'appoint vers une activité professionnelle à part entière.

Il s'est révélé que les programmes de soutien en place pour les créations d'affaire sont peu adaptés pour les femmes voulant se réinsérer professionnellement. Le profil du créateur d'affaire qui les sous-tend renvoie l'image du père de famille seul à subvenir aux besoins familiaux et largement libéré des contraintes familiales. Les premières conditions à réunir afin d'améliorer les chances des femmes voulant se réinsérer dans la vie active par la création d'une affaire, consistent à concevoir des programmes de soutien graduels, permettant un passage progressif de l'activité d'appoint à l'activité professionnelle à part entière, à supprimer les limites d'âge dans tous les programmes de soutien et à soutenir même les petits crédits.

D'après l'expérience rassemblée, qualification et conseils devraient faire l'objet d'une offre spécifiquement adressée aux créatrices d'affaire et, en outre, être complétée de divers éléments comme l'offre d'informations relatives à la structure économique régionale ainsi que ses perspectives d'évolution, afin de permettre une meilleure intégration des idées de création d'affaire individuelle dans le développement économique futur de la région. On devrait en outre encourager l'échange d'expérience avec des femmes déjà à la tête d'une affaire ainsi que la création d'un réseau d'entrepreneuses dans le cadre de cours de qualifications complémentaires. Des manifestations continues ayant pour fonction d'informer et de conseiller seraient nécessaires pour augmenter les chances de réussite des femmes chefs d'entreprise.

En milieu rural actuellement, on observe chez les femmes un plus haut taux d'activité professionnelle que ce n'est le cas dans les agglomérations urbaines. Ce phénomène est encore plus marqué chez les femmes qui ont des enfants. Le procès de restructuration en milieu rural libère non seulement de la main-d'oeuvre, mais aussi du capital fixe sous la forme de bâtiments et surfaces non exploitées. Dans le cadre du vaste changement socio-économique touchant les zones rurales, de nombreuses lacunes sont apparues dans la structure d'approvisionnement de la population rurale. L'arrivée de nouveaux groupes de population a modifié la structure des besoins et de nouveaux champs de besoins sont partiellement apparus. Dans les zones rurales d'attraction touristique, les changements de comportement de la part de certains vacanciers font évoluer la demande des régions en question. Un capital immobilier ou foncier non

exploité, des lacunes dans la satisfaction des besoins et de nouveaux champs de besoins peuvent devenir les pierres angulaires de la création d'affaires à la campagne. Nous avons esquissé les premiers champs d'activité possibles pour la création d'affaires en milieu rural, à partir des domaines susceptibles de développement du tourisme, de l'alimentation et des transports, ainsi que pour le domaine de la télécommunication. Cette esquisse sera concrétisée, sur la base d'une analyse régionale, dans la poursuite du projet en cours.

- Arbeitsgruppe Alternative Wirtschaftspolitik (1989): Memorandum '89. Gegen Unternehmermacht und Patriarchat: Gleichstellung der Frauen - Demokratische Wirtschaftspolitik der EG. Köln: Pahl-Rugenstein.
- Akademie der Katholischen Landjugend (1990): Zukunft für den ländlichen Raum. Dokumentation der Eröffnungsveranstaltung v. 14.-16.9.1990 in Altenberg, Rhöndorf.
- Ambos, Ingrid (1989): Frauen als Unternehmerinnen und die Charakteristik ihrer Betriebe. Eine Untersuchung über den Raum Hannover. = Materialien zur Frauenforschung, Bd. 8, Schriftenreihe des Instituts Frau und Gesellschaft. Bielefeld: Kleine Verlag.
- Ambos, Ingrid/ Schiersmann, Christiane (1991): Qualifizierung und Beratung von weiblichen Führungskräften und Existenzgründerinnen. Konzepte - Erfahrungen - Empfehlungen. = Materialien zur Frauenforschung, Bd. 12. Bielefeld: Kleine Verlag.
- Amt für Statistik und Einwohnerwesen der Stadt Freiburg (1987): Volks- und Arbeitsstättenzählung 1987. Ergebnisse der Arbeitsstättenzählung vom 25. Mai 1987 in Freiburg i.Br.. Freiburg.
- Arbeitsgemeinschaft EURES/ IfS (Hg) (1993): Seminarkonzept Umweltverträglicher Tourismus. Fortbildung für Führungskräfte von kommunalen und regionalen Fremdenverkehrsstellen. Im Auftrag des Deutschen Fremdenverkehrsverbandes DFV. EURES-Institut für regionale Studien in Europa, Institut für Stadtforschung und Strukturpolitik. Freiburg: EURES.
- Assig, Dorothea/ Gather, Claudia/ Hübner, Sabine (1985): Voraussetzungen, Schwierigkeiten und Barrieren bei Existenzgründungen von Frauen. Untersuchungsbericht für den Senator für Wirtschaft und Arbeit, Berlin. Berlin: Berufsplanung für Frauen Team.
- Assig, Dorothea/ Gather, Claudia/ Hübner, Sabine (1986): Bruch mit der traditionellen Frauenrolle. Bericht über Existenzgründerinnen in Berlin. In: Frauenforschung IFG, H. 3/ 1986, S. 34-45. Bielefeld: Kleine-Verlag.
- Brüderl, Josef/ Preisendörfer, Peter/ Baumann, Axel (1991): Determinanten der Überlebenschancen neugegründeter Kleinbetriebe. In: MittAB 1/ 1991, S. 91-100. Stuttgart: Kohlhammer.
- Dick, Ulla (1992): Netzwerke und Berufsverbände für Frauen. Ein Handbuch. Reinbek: Rowohlt.
- Dieterle, Willi K./ Winckler, Eike (Hg) (1990): Unternehmensgründung. Handbuch des Gründungsmanagement. München: Franz Vahlen.
- Emmerich, Knut (1992): Arbeitsmarktpolitik kann Existenzgründungen in Ostdeutschland flankieren. Existenzgründungen aus ABM. = IAB Kurzbericht Nr. 13/ 1.7.1992. Nürnberg: Institut f. Arbeitsmarkt- u. Berufsforschung d. Bundesanst. f. Arbeit.
- Fahning, Ines/ Klask, Heike (1993): Neue Wege für Bäuerinnen. Zwischenbericht für den Zeitraum v. 9.10.1992 bis 11.5.1993. Göttingen: Agrarsoziale Gesellschaft.

- Gertner, Swantje/ Schiersmann, Christiane (1989): Wiedereinstieg als 2. Berufswahl - Strategien zur Bewältigung der Widersprüche weibl. Lebensplanung im Spannungsfeld zwischen Beruf u. Familie. In: Frauenforschung, Nr. 1+2/ 89, S. 90-108. Bielefeld: Kleine Verlag.
- Goeken, S./ Kolvenbach, F.-J./ Schwartz, W./ Stutzer, E. (1993): Frauen in Ländlichen Räumen Baden-Württembergs. Strukturen, Probleme, Meinungen. = Materialien und Berichte der Familienwissenschaftlichen Forschungsstelle im Statistischen Landesamt Baden-Württemberg, Heft 25. Stuttgart: Statistisches Landesamt Baden-Württemberg.
- Graß, Christoph (1990): Nachbarschaftsläden 2000 und Tele-Servicecenter für den ländlichen Raum. Grundlagenstudie. = Schriftenreihe Forschung Nr. 476. Bonn: Bundesministerium für Raumordnung, Bauwesen und Städtebau.
- Haas, Lu/ Krieger, Gudrun (1990): Frauen starten in die Selbständigkeit. Frauen schaffen ihre Arbeitsplätze selbst. Ein Leitfaden für die Betriebsgründung. Wiesbaden: Bevollmächtigte der Hess. Landesregierung f. Frauenangelegenheiten.
- Hebenstreit-Müller, S./ Helbrecht-Jordan, I. (Hg) (1990): Frauenleben in ländlichen Regionen. Individuelle und strukturelle Wandlungsprozesse in der weiblichen Lebenswelt. = Theorie und Praxis der Frauenforschung, Bd. 12. Bielefeld: Kleine Verlag.
- Inhetveen, Heide/ Blasche, Margret (1983): Frauen in der kleinbäuerlichen Landwirtschaft. Opladen: Westdeutscher Verlag.
- Jungbauer-Gans, Monika/ Preisendörfer, Peter (1992): Frauen in der beruflichen Selbständigkeit. In: Zeitschrift für Soziologie 21 (1) 1992, S. 61-77.
- Jungbauer-Gans, Monika/ Ziegler, Rolf (1991): Sind Betriebsgründerinnen in der Minderheit benachteiligt? Überprüfung der "Token"-These von Rosabeth M. Kanter am Beispiel von Betriebsgründerinnen. In: Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, H. 4, 1991, S. 720-738. Opladen: Westdeutscher Verlag.
- Jungbauer-Gans, Monika (1993): Frauen als Unternehmerinnen. Eine Untersuchung der Erfolgs- und Überlebenschancen neugegründeter Frauen- und Männerbetriebe. = Beiträge zur Gesellschaftsforschung, Bd. 11. Frankfurt/ M.: Peter Lang.
- Kirsch, Claudia/ Lühder, Katrin (1991): Existenzgründungen durch Frauen. In: Aus Politik und Zeitgeschichte, Beilage zu der Wochenzeitung "Das Parlament", B 14-15/1991, S. 25-33. Bonn: Bundeszentrale für politische Bildung.
- KLJB, Katholische Landjugendbewegung Deutschlands (1991): Positionspapier zur Eigenständigen Regionalentwicklung der Katholischen Landjugendbewegung Deutschlands. Beschlossen beim Frühjahrs-Bundesausschuß am 16.3.1991 in Neustadt/ Weinstraße. Rhöndorf.
- Kück, Marlene/ von Loesch, Achim (Hg) (1987): Finanzierungsmodelle selbstverwalteter Betriebe. Frankfurt/Main: Campus Verlag.
- Landesgewerbeamt Baden-Württemberg (Hg) (1993): Unternehmerinnenumfrage 1992. Motivation zur Unternehmensgründung, Erfahrungen bei der Existenzgründung und im Unternehmensalltag. Stuttgart: Landesgewerbeamt, Referat Strukturwandel in der Wirtschaft.
- Langguth, Heide/ Loeber-Pautsch, Uta (1983): Arbeiterinnen und Landfrauen. Weiterbildung auf dem Lande. = Information zur Wissenschaftlichen Weiterbildung 20. Hg.: Zentrum für Wissenschaftliche Weiterbildung der Uni Oldenburg. Oldenburg: Bibliotheks- und Informationssystem der Uni Oldenburg.

- Markmann, Erika (1988): Frauen machen sich selbständig. Chancen, Risiken, Planungshilfen. = Brigitte-Buch. München: Mosaik Verlag.
- Ministerium für Wirtschaft, Mittelstand und Technologie Baden-Württ (1991): Frauen im Mittelstand. Hier: Existenzgründungen durch Frauen - Frauen als Unternehmerinnen. = Landtagsdrucksache 10/ 5657. Stuttgart: Landtag von Baden-Württemberg.
- Picot, Arnold/ Laub, Ulf-Dieter/ Schneider, Dietram (1989): Innovative Unternehmensgründungen. Eine ökonomisch-empirische Analyse. Berlin: Springer-Verlag.
- Rosenberger-Balz, Christel (1993a): Bildungseinheit 3: Verkehr. In: Arbeitsgemeinschaft EURES/ IfS (Hg): Seminarkonzept Umweltverträglicher Tourismus. Freiburg: EURES-Institut für regionale Studien in Europa.
- Rosenberger-Balz, Christel (1993b): Bildungseinheit 6: Landwirtschaft. In: Arbeitsgemeinschaft EURES/ IfS (Hg): Seminarkonzept Umweltverträglicher Tourismus. Freiburg: EURES-Institut für regionale Studien in Europa.
- Schimpf, Elke/ Böhnisch, Lothar/ Groß, Richard/ Marx, Birgit u.a. (1992): Regionalentwicklung Hohenlohe. Ein Modellprojekt der Katholischen Landjugendbewegung Deutschlands e.V. = Rhöndorfer Hefte Nr. 5. Rhöndorf.
- Schleicher-Tappeser, R./ Rosenberger-Balz, Chr./ Hey, Chr. (1992): Perspektiven ökologischer Regionalentwicklung in Südbaden. EURES-Report Nr. 1, 220 S.. Pfaffenweiler: Centaurus Verlag.
- Statistisches Landesamt Baden-Württemberg (Hg) (1993): Personal- und Arbeitsverhältnisse in den landwirtschaftlichen Betrieben in Baden-Württemberg im April 1992. = Statistische Berichte Baden-Württemberg, Agrarwirtschaft 77/92, v. 19.2.1993. Stuttgart.
- Wloch, Eva/ Ambos, Ingrid (1986): Erschließung neuer beruflicher Arbeitsfelder und Tätigkeiten für Frauen - Frauen als Selbständige. In: Frauenforschung, IFG, 5 (3) 1986, S. 1-33. Bielefeld: Kleine Verlag.
- Wloch, Eva/ Siegel, Ina (1988): Erschließung neuer beruflicher Arbeitsfelder und Tätigkeiten für Frauen - Frauen als Selbständige. Teil II: Frauen in den freien Berufen. in: Frauenforschung IFG, H. 1,2/1988, S. 131-149. Bielefeld: Kleine Verlag.